



Non pas un, mais deux réseaux de prostitution juvénile

ÉLISABETH FLEURY
EFleury@lesoleil.com

■ Ce n'est pas un, mais bien deux réseaux de prostitution juvénile qui sévissaient à Québec avant que la police ne frappe. Selon des documents juridiques obtenus par TVA, des Libanais dirigeaient leur propre réseau, distinctement du Wolf Pack.

La police de Québec avait brièvement évoqué l'implication d'une filiale libanaise lors de son point de presse tenu en décembre dernier. Elle parlait alors d'un seul réseau de prostitution juvénile dirigé par le gang de rue Wolf Pack.

Or, selon les documents juridiques obtenus par TVA au palais de justice de Québec — documents qui ne sont malheureusement plus accessibles —, deux réseaux distincts étaient en activité à Québec. « Nous constatons que deux réseaux distincts contrôlent la prostitution (...). Les deux réseaux sont indépendants et fonctionnent avec leurs propres méthodes », a cité la station de télévision, hier soir.

Le réseau contrôlé par les Libanais mettait en scène « des hommes d'affaires importants prêts à payer de bonnes sommes d'argent pour assouvir leurs instincts sexuels ». Certains membres de ce réseau diffusaient, dans Internet, des films et des photos pornographiques mettant en scène des enfants.

Différents stratagèmes étaient utilisés pas les Libanais pour attirer les adolescentes, qui devaient « être jolies et avoir l'air très jeunes, puisque c'est ce que les clients recherchaient ». Un salon de coiffure aurait notamment servi de couverture aux proxénètes.

Pendant leur enquête, les policiers ont appris qu'une heure de sexe avec une adolescente coûtait quelque 100\$. Pour passer la nuit avec une « prostituée de luxe », les clients devaient déboursier 1000\$. Les proxénètes exigeaient 40% des revenus...

Les proxénètes offraient des cellulaires aux jeunes filles en échange de faveurs sexuelles. Un proxénète se serait même vanté d'avoir couché avec une dizaine d'adolescentes en même temps. « Une fois par semaine, un individu faisait la tournée pour ramasser de l'argent qui devait servir à payer l'autorisation des Hells Angels, la protection et les annonces dans les journaux », a encore cité TVA.

Les fameux documents révèlent par ailleurs que les policiers se sont cachés pour surveiller les suspects. Les clients et les proxénètes ont été suivis et filmés, en plus de faire l'objet d'écoute électronique. Le plus gros de

Voir RÉSEAUX en A 2 ►

« Sauter dans la parade »



LE SOLEIL, PASCAL RATTÉ

Clé de la ville en main, Bonhomme Carnaval est prêt pour le 49^e Carnaval d'hiver de Québec, qui se tiendra, cette année, du 31 janvier au 16 février. Lors du dévoilement de la programmation, hier, le maire de Québec, Jean-Paul L'Allier, a invité les citoyens de la région à « sauter dans la parade » de l'activité hivernale qui fait la renommée de Québec à l'étranger. Les détails en page A3.

Ottawa songe à se joindre à une attaque contre l'Irak même sans l'accord de l'ONU



REUTERS
Donald Rumsfeld et John McCallum

■ WASHINGTON (PC) — Le gouvernement canadien a indiqué pour la première fois publiquement qu'il pourrait se joindre à une attaque contre l'Irak même si les Nations unies ne cautionnent pas l'opération.

Cette possibilité a été évoquée par le ministre canadien de la Défense, John McCallum, hier, à l'issue d'une rencontre avec son homologue américain, Donald Rumsfeld, au Pentagone.

Jusqu'à maintenant, Ottawa insistait pour dire qu'une opération internationale contre l'Irak devrait auparavant avoir reçu l'aval de l'ONU.

« Plusieurs pays offrent leur coopération en promettant l'envoi de troupes, a affirmé le ministre. Certains diront qu'ils le feront seulement avec le mandat de l'ONU. Nous disons que nous préférons de loin cette position, mais que nous pourrions le faire autrement aussi. » Interrogé sur la question de savoir si cela signifie que le

Canada se tiendra aux côtés des États-Unis dans l'éventualité d'une attaque unilatérale de leur part, M. McCallum a répondu que « ce n'est pas encore décidé ».

Le ministre a, par ailleurs, révélé que des stratégies militaires canadiennes sont actuellement à Tampa, en Floride, au centre de commandement américain, pour discuter de l'éventuelle contribution du Canada à une attaque contre l'Irak cautionnée par les Nations unies.

Voir OTTAWA en A 2 ►

LA VÉRIFICATRICE GÉNÉRALE ET LE BUDGET 2001-2002

323 millions \$ envoyés à la dette sans passer par les livres

STÉPHANE PAQUET
SPaquet@lesoleil.com

■ Le gouvernement québécois, qui se félicite d'aligner des déficits zéro depuis cinq ans, en a passé une « p'tite vite » aux contribuables l'an passé. La vérificatrice générale lui reproche d'avoir envoyé 323 millions \$ directement à la dette, sans les avoir inscrits dans les livres de 2001-2002.

« Ce montant aurait dû être inscrit au déficit des opérations au lieu d'aller à la dette directement », déplore Doris Paradis, la vérificatrice générale par intérim, dont le rapport à l'Assemblée nationale est passé totalement inaperçu à la veille des Fêtes.

Les 323 millions de dollars sont en fait des revenus surévalués provenant d'Hydro-Québec, qui, en raison de nouvelles normes comptables, a changé sa façon de calculer ses revenus. Le changement s'est fait rétroactivement.

Quand le gouvernement a vu que les nouvelles normes avaient réduit ses revenus, il les a envoyés directement à la dette, sans les inscrire dans les livres de 2001-2002. « Ça aurait pu être plus transparent », commente M^{me} Paradis.

Cette critique sur les états financiers consolidés de la province n'est pas la seule. Il y a quatre autres « restrictions », comme on dit en termes financiers, une année fertile pour les comptables du bureau du vérificateur général. « C'est beaucoup, reconnaît leur patronne, c'est plusieurs problèmes. »

Voir DETTE en A 2 ►

IRAK

Pas de trace d'armes illégales

Hans Blix demande une coopération plus active de Bagdad

■ NEW YORK, Nations unies (d'après AFP et AP) — Les chefs des inspecteurs en désarmement de l'ONU en Irak ont affirmé hier n'avoir trouvé aucune preuve permettant d'incriminer Bagdad, mais ont souligné la nécessité d'une coopération plus active des Irakiens, notamment pour l'accès à leurs scientifiques.

Washington a pour sa part assuré hier que Bagdad avait bien des armes de destruction massive, accusant l'Irak de « tromper » la communauté internationale et de rater une « occasion historique » de solution pacifique.

« Nous n'avons trouvé aucun flagrant délit » en six semaines d'inspections sur 127 sites visités, a déclaré aux journalistes le directeur exécutif de la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations unies (CO-COVINU), Hans Blix, après une réunion de trois heures avec le Conseil de sécurité de l'ONU.

La Maison-Blanche a insisté sur le fait que Washington restait convaincu que l'Irak a bien des armes de destruction massive (bactériologiques, chimiques ou nucléaires) ou des programmes pour s'en doter, minimisant les propos de M. Blix.

« Nous tenons pour un fait acquis qu'il y a des armes à bas », a affirmé le porte-parole du président George W. Bush, Ari Fleischer.

« Même si les inspecteurs disent qu'ils n'ont pas trouvé de flagrant délit, ils disent que cette éventualité ne peut être écartée. Le cœur du problème est que l'Irak est très fort pour cacher les choses », a-t-il ajouté.

Voir ONU en A 2 ►

LE NOUVEAU TÉLÉROMAN
DE MICHEL TREMBLAY

BEN COUDONC,
LES HOMOSEXUELS
ONT UNE VIE AUSSI
PLATE QUE LA NÔTRE!



SOMMAIRE

Actualités	A 3	Économie	C 1
Agenda	B 6	Éditorial	A 11
Arts et vie	B 1	Le monde	A 8
Bourses	C 4	Petites annonces	S 12
Bridge	S 15	Québec / Canada	A 6
Capitale et régions	A 9	Sports	S 1
Décès	C 6	Statistiques	S 10
Divers	B 7	Télévision	B 2

LA MÉTÉO

Maximum -9, minimum -13

Nuageux avec percées de soleil en matinée, passages nuageux en après-midi. Demain, plutôt nuageux. Détails page S 16.

Accumulation de neige (avant hier)

Ce mois-ci: 12,6 cm Lan dernier: 4,8 cm
Cet hiver: 105,7 cm L'hiver dernier: 63,6 cm

QUÉBEC,
107^e ANNÉE, N° 12
FLORIDE, 1,75 \$ US
MONTREAL,
OTTAWA 87¢
PLUS TAXES



65¢ PLUS TAXES 27657 00075

DEMAIN DANS LE SOLEIL

Quand la télé prend le volant



Vous prévoyez changer de voiture? Ou vous vous passionnez tout simplement pour les automobiles? La télé prend la route et vous donne l'embarras du choix, avec des « shows de chars » de plus en plus nombreux. Mais a-t-on affaire à de vulgaires infopubs ou à de véritables magazines sérieux?
Dans le cahier Arts W.-E.

Prenez le temps



Alors que la technologie progresse à pas de géants, nous nous impatientons à propos de tout et de rien. Notre perception du temps est-elle en train de changer?

Dans le cahier ZOOM

POUR NOUS JOINDRE

Abonnements	686-3344	www.cyberpresse.ca
	1-866-686-3344	
Carrières et professions	686-3270	LE SOLEIL
Petites annonces	844-4444	925, chemin Saint-Louis, C.P. 1547,
Promotion	686-3342	Succ. Terminus Québec, Québec,
Publicité détaillants	686-3435	G1K 7J6
Publicité générale	686-3270	
Rédaction	686-3394	Envoi de publication - Numéro de convention 0470198.
Renseignements	686-3233	Seule la Presse canadienne est autorisée à utiliser et à diffuser les informations publiées dans LE SOLEIL.

LES SUITES

OTTAWA

Suite de la Une

« Il est toujours nécessaire de planifier ce genre d'éventualité à l'avance », a déclaré M. McCallum. Cela n'est en aucun cas une assurance que le gouvernement va prendre cette décision, mais nous devons planifier en vue de cette éventualité. »

Les généraux canadiens n'ont pas été invités à Tampa avant d'avoir été en mesure de dire qu'ils participeraient à une action punitive de l'ONU contre le régime de Bagdad.

« À un certain moment, nous n'avons pas fait part de notre position à propos de l'Irak et je crois que des plans ont été faits sans nous, a confié M. McCallum. Mais nous avons fait savoir subséquemment que nous étions intéressés et à partir de ce moment nous avons été inclus dans les discussions. »

La contribution canadienne à une guerre contre l'Irak pourrait inclure l'envoi de navires additionnels dans le golfe Persique, la fourniture de commandos d'élite et la relève de troupes américaines basées en Afghanistan.

Malgré les plaintes des Américains à propos de l'insuffisance des budgets militaires canadiens, le secrétaire à la Défense Rumsfeld s'est dit « très heureux » de l'offre de contribution canadienne, selon John McCallum.

Le ministre canadien a affirmé devant les journalistes jeudi qu'il avait demandé davantage de crédits pour la Défense, en ajoutant qu'il ne saura pas si sa requête sera satisfaite tant que le budget ne sera pas déposé en février. M. McCallum s'est toutefois dit relativement optimiste compte tenu de l'appui que reçoit la Défense dans la population ces jours-ci.

La possibilité d'une contribution canadienne à la guerre contre l'Irak a suscité diverses réactions à Ottawa, où plusieurs s'interrogent sur les conséquences que pourraient avoir les déclarations du ministre McCallum.

Selon le député libéral David Pratt, qui préside le comité de défense des Communes, il est peu probable que des troupes terrestres se rendent en Irak. Plus Ottawa attend avant de prendre une décision, moins il risque

de trouver un moyen de les envoyer là-bas, souligne-t-il.

Le chef d'état-major de l'Armée de terre, le lieutenant-général Mike Jeffery, a informé récemment le comité que le Canada pourrait mettre six mois à mettre sur pied un autre groupe mécanisé comme celui qui s'est rendu en Afghanistan en février dernier.

Une députée de l'Alliance canadienne, Deborah Grey, estime que les engagements à l'étranger et la négligence du gouvernement mettent à rude épreuve les ressources canadiennes en termes de soldats, de marins et d'aviateurs. « Les autres pays le remarquent. C'est très embarrassant, au pays et ailleurs », a-t-elle déclaré.

La critique du Parti conservateur en matière de défense, Elsie Wayne, croit pour sa part que le ministre McCallum fait preuve d'irresponsabilité en parlant de nouveaux engagements de l'armée à l'étranger alors que son propre gouvernement n'a encore pris aucun engagement financier à cet égard.

« Le Canada veut être un bon citoyen au plan international et respecter nos engagements multilatéraux, mais nous ne pouvons le faire si nous ne tenons pas compte du sous-financement chronique de nos forces armées », a-t-elle déclaré.

Par ailleurs, un des candidats à la direction du NPD, Bill Blaikie, a reconnu jeudi à Vancouver qu'il aurait pu mieux choisir ses mots lorsqu'il a laissé entendre que le président George W. Bush cherchait des façons de tuer les enfants irakiens.

M. Blaikie avait fait ce commentaire mardi, au cours d'un débat tenu entre tous les candidats, et sa déclaration s'est retrouvée à la une du quotidien *National Post*.

« Je trouve étrange, a-t-il déclaré, qu'un politicien pro-vie comme George Bush passe chaque minute de sa vie à planifier de tuer le plus grand nombre d'enfants irakiens possible, au nom du pétrole ou de ce qui est au programme », a déclaré M. Blaikie lors du débat.

« Si j'avais à reformuler ma déclaration, a déclaré jeudi M. Blaikie, je dirais plutôt qu'il (le président Bush) passe son temps à préparer une guerre qui aura ce genre d'effet sur les enfants. »

ONU

Suite de la Une

La Maison-Blanche a toutefois rappelé que l'option militaire restait la dernière envisagée. « Il n'y aurait rien qui rendrait le président (Bush) plus heureux que de savoir qu'il n'y a pas d'armes en Irak et la meilleure façon d'en être sûr est que Saddam Hussein désarme », a déclaré M. Fleischer.

Le secrétaire d'État Colin Powell est quant à lui resté flou sur le calendrier d'une éventuelle opération militaire, dans un entretien publié par le *Washington Post*.

Le 27 janvier, date à laquelle les chefs des inspecteurs doivent présenter au Conseil de sécurité un rapport sur les résultats des 60 premiers jours de leur mission en Irak, « ne sera pas nécessairement le Jour J pour prendre la décision » d'une éventuelle attaque, a-t-il déclaré.

M. Powell a également assuré que les États-Unis avaient commencé à fournir davantage d'informations confidentielles aux inspecteurs pour les aider dans leur mission, mais qu'ils ne communiqueraient pas, pour des raisons de sécurité, certains éléments ultra-secrets dont ils disposent.

Hans Blix a également jugé « inadéquate » la première liste des scientifiques impliqués dans les programmes d'armement fournis par Bagdad qui, a-t-il déclaré, « ne comprend même pas des noms qui avaient déjà été donnés par l'Irak, sans parler des nombreux Irakiens que les inspecteurs de la COCOVINU ont interrogés ou trouvés dans des documents ».

M. Blix a déclaré que « les inspections avaient confirmé la présence d'un nombre relativement important de moteurs de missile, certains importés pas plus tard qu'en 2002 ». « Ces importations sont une violation des résolutions réglementant les importations et les exportations en Irak », a ajouté M. Blix.

« Mais nous n'avons pas encore établi si ces importations illégales tombent sous le coup du mandat spécifique de la COCOVINU sur les armements de destruction massive », a-t-il ajouté. M. Blix a fait remarquer qu'il ne fallait pas attacher trop d'importance à cette date. « L'histoire des inspections et du désarmement en Irak n'a pas commencé avec la résolution 1441 et elle ne se terminera pas nécessairement le 27 janvier », a-t-il dit. La COCOVINU doit confirmer que l'Irak ne dispose plus, notamment, de missiles d'une portée supérieure à 150 kilomètres.

RÉSEAUX

Suite de la Une

l'enquête se serait déroulé pendant trois mois, soit entre septembre et décembre.

Jusqu'à maintenant, huit proxénètes et 11 clients ont été arrêtés dans le cadre de l'opération Scorpion. Voitures, cellulaires et téléavertisseurs ont notamment été saisis. Au cours des prochaines semaines, la police de Québec procédera à au moins 15 autres arrestations, soit 10 clients et cinq proxénètes.

C'ÉTAIT HIER

2001 — S'étant elle-même rendue devant le TPI, à La Haye, l'ancienne dirigeante bosno-serbe Biljana Plavsic plaide non coupable à des accusations de génocide et de crimes de guerre.

2000 — Le groupe Time Warner annonce sa fusion avec AOL.

1997 — Le candidat de la droite Arnaldo Aleman devient président du Nicaragua.

1994 — À Montréal, au Stade olympique, un muret de 3 mètres par 10 s'effondre mais il n'y a pas de blessés.

1993 — Chassés depuis trois semaines par les vapeurs toxiques de wagons ayant déraillé, 400 résidents d'Oakville, au Manitoba, rentrent chez eux.

1987 — Reprise du bombardement des villes entre l'Irak et l'Iran qui, en cinq semaines, fera 3000 morts.

1970 — Au Nigeria, les troupes fédérales prennent Owerri, capitale du Biafra sécessionniste.

1969 — La Suède, premier pays d'Occident à agir ainsi, établit des relations diplomatiques avec le Nord-Vietnam communiste.

1957 — À Londres, Anthony Eden quitte ses fonctions de premier ministre à la suite de l'échec de l'expédition de Suez, en 1956; Harold MacMillan lui succède.

1952 — En perdition depuis 10 jours, le cargo américain *Flying Enterprise* sombre au large de l'Angleterre; resté seul à bord, le capitaine Kurt Carlsen est rescapé.

DETTE

Suite de la Une

Un de ces problèmes vient des provisions pour créances douteuses. Celles-ci ont été sous-évaluées de 147,5 millions \$, soutient la vérificatrice générale. Par contre, Québec a surevalué de 50 millions \$ les pertes potentielles liées aux programmes d'investissement Québec. En fait, le gouvernement ne s'est pas fié aux calculs d'Investissement Québec, préférant sa propre méthode. Résultat, les revenus du gouvernement sont sous-évalués, le gouvernement ayant été plus prudent que sa société d'État.

Un autre objet de litige entre le bureau du vérificateur général et le gouvernement, qui revient depuis 1998, est ce que les adeptes de colonnes de chiffres appellent le périmètre comptable. En clair, c'est ce que le gouvernement doit inclure ou non dans ses états financiers.

Le vérificateur estime que le gouvernement doit comptabiliser les budgets des réseaux de la santé et de l'éducation dans ses états financiers. Le gouvernement résiste, optant pour « une approche prudente, par étapes, dans

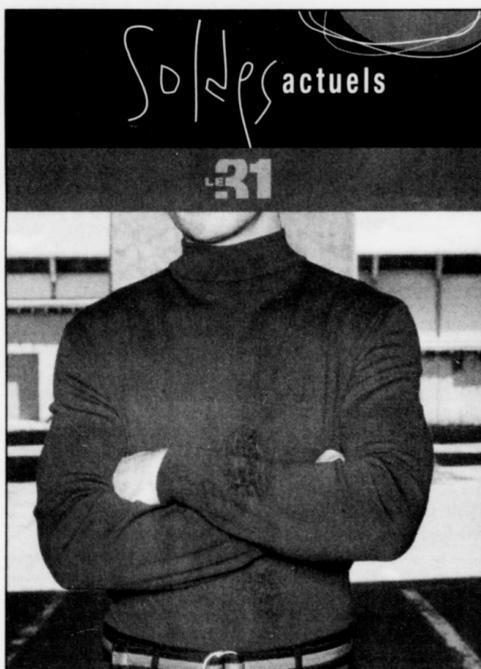
ce dossier », comme on peut lire dans la réponse du ministère dans le rapport déposé le 18 décembre.

Québec ouvre toutefois la porte à un changement, expliquant que l'Institut canadien des comptables agréés ne prévoit « la mise en application de nouvelles normes sur la question qu'en avril 2005 ». « Ce n'est pas très rapide », laisse tomber M^{me} Paradis au SOLEIL.

QUÉBEC RESTE DE GLACE

Enfin, reproche la vérificatrice générale par intérim, « le gouvernement ne reconnaît pas clairement ses engagements à l'égard de trois régimes de retraite ». Cette dernière critique n'a pas d'impact financier pour l'année étudiée, mais « il est nécessaire d'en faire une divulgation appropriée pour que le lecteur des états financiers soit en mesure d'évaluer l'état des finances du gouvernement ».

Hier, au ministère des Finances, on ne semblait pas trop préoccupé par les critiques de la vérificatrice. « Ce qu'on fait, c'est à l'intérieur des pratiques comptables, de dire le porte-parole Richard-Pierre Caron. Si on a eu des augmentations de cote de crédit, c'est parce qu'on n'a pas fait de déficit depuis cinq ans. »



ÉPARGNEZ 68% SUR NOTRE PULL LAINE MÉRINOS ITALIENNE **39.⁹⁵** Rég. 125.00



ÉPARGNEZ JUSQU'À 63% SUR LES TEE-SHIRTS RUGBY **19.⁹⁹** Rég. jusqu'à 55.00

ÉPARGNEZ 55% SUR LE TROIS-QUARTS DE RANDONNÉE LAINE ET CACHEMIRE **99.⁹⁵** Rég. 225.00

ÉPARGNEZ 61% SUR NOTRE CHEMISE HABILÉE PUR COTON OXFORD LONGUEUR DE MANCHES PROPORTIONNÉES **29.⁹⁵** Rég. 78.00

ÉPARGNEZ 55% SUR NOTRE PANTALON CARGO DE PLANCHISTE **39.⁹⁵** Rég. 89.00

RÉDUCTIONS DE 50% À 70%

ÉPARGNEZ 59% SUR NOTRE PANTALON FLANELLE DE LAINE **39.⁹⁵** Rég. 98.00

SUR NOS COLLECTIONS DESIGNERS AUTOMNE-HIVER
 TOMBOLINI, RENÉ LEZARD,
 PAUL SMITH, JEAN PAUL GAULTIER,
 COSTUME NATIONAL, DSQUARED2,
 DOLCE GABBANA



QUÉBEC PLACE STE-FOY • GALERIES DE LA CAPITALE • VIEUX-QUÉBEC, MONTRÉAL CENTRE-VILLE, PROMENADES ST-BRUNO, L'ALCAL CARREFOUR LAVAL, SHERBROOKE CARREFOUR DE L'ESTRIE

ABONNEN-SCOV-NOUS

LE SOLEIL
 686-3344
 1 866 686-3344

Résultats
 TVA le réseau des tirages

649	Tirage du 2003-01-08	GAGNANTS	LOTS
		6/6 0 2 000 000,00 \$	
		5/6+ 6 78 994,20 \$	
		5/6 197 1 924,70 \$	
		4/6 11 985 60,60 \$	
		3/6 218 446 10,00 \$	
	Complémentaire: (11)	Ventes totales: 11 876 062 \$	
		Prochain gros lot (appr.): 5 000 000 \$	

419	Tirage du 2003-01-08	GAGNANTS	LOTS
		6/6 0 1 000 000,00 \$	
		5/6+ 0 50 000,00 \$	
		5/6 24 500,00 \$	
		4/6 917 50,00 \$	
		3/6 17 920 5,00 \$	
	Complémentaire: (19)	Ventes totales: 538 423,00 \$	

003	Tirage du 2003-01-09	Extra Tirage du 2003-01-09	Extra Tirage du 2003-01-08
		NUMÉRO: 293669	NUMÉRO: 219750

01	Tirage du 2003-01-09
02	03
04	05
06	07
08	09
10	11
12	13
14	15
16	17
18	19
20	21
22	23
24	25
26	27
28	29
30	31
32	33
34	35
36	37
38	39
40	41
42	43
44	45
46	47
48	49
50	51
52	53
54	55
56	57
58	59
60	61
62	63
64	65
66	67

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle de L-Q, cette dernière a priorité.

Si vous avez un problème de jeu, appelez le 1 866 334-3344.

ACTUALITÉS

Forcé de rembourser ses prestations

L'aide sociale ne peut remplacer l'assurance-emploi, dit le tribunal à un travailleur saisonnier

CLAUDETTE SAMSON
CSamson@lesoleil.com

■ L'aide sociale est une aide de dernier recours, versée lorsque toutes les autres possibilités de prestations légales ont été épuisées. En conséquence, elle ne peut être accordée à un citoyen s'étant privé lui-même de son droit à l'assurance-emploi en renonçant à se chercher un emploi.

Le dernier bulletin des décisions du Tribunal administratif du Québec (TAQ) fait état du revers d'un citoyen qui devra rembourser les prestations qu'il a reçues du ministère de la Solidarité sociale pendant la période où il était admissible à l'assurance-emploi.

Comme des dizaines de milliers d'autres travailleurs au Québec, pêcheurs, bûcherons, gens de l'industrie touris-

tique, Monsieur occupe un emploi saisonnier. Et comme beaucoup d'autres, il sait que son employeur le rappellera au travail dans quelques mois. Pour cette raison, il n'a effectué aucune recherche d'emploi après sa mise en disponibilité.

C'est ce que le chômeur a expliqué à l'agente de l'assurance-emploi qui s'informait de ses démarches.

Son honnêteté a toutefois eu un effet qu'il n'anticipait probablement pas : il a été déclaré inadmissible aux prestations fédérales. Un prestataire de l'assurance-emploi est en effet tenu de se chercher un emploi, et il n'avait pas rempli ses obligations, observe le TAQ.

Mais la mauvaise fortune de Monsieur n'allait pas s'arrêter là.

Le ministère du Développement des ressources humaines du Canada a en effet informé le Centre local d'emploi, chargé d'administrer l'aide sociale, de cette situation.

Conséquence : l'homme s'est vu réclamer les prestations reçues de cette source. « La Loi sur la sécurité du revenu est une loi de dernier recours », rappelle le Tribunal. C'est pourquoi

elle ne peut donner droit à des prestations qu'un citoyen pourrait recevoir sous une autre loi.

« Lui accorder des prestations de la sécurité du revenu en pareille circonstance

Parce qu'il ne s'est pas cherché un autre emploi, l'homme a été jugé inadmissible au chômage, ainsi qu'à l'aide sociale

taux équivalait à bonifier son comportement », écrivent les membres du Tribunal.

Le TAQ a donc maintenu la décision du ministère de la Solidarité sociale et intimé le requérant à rembourser les prestations reçues illégalement.

BATTUE
PAR SON EX

La victime toujours dans un état critique

ÉLISABETH FLEURY
EFleury@lesoleil.com

■ La pauvre femme qui a été sauvagement battue par son ex-conjoint, mercredi après-midi, dans le secteur de Charlesbourg, repose toujours dans un état critique à l'hôpital de l'Enfant-Jésus.

Au moment d'écrire ces lignes, la dame de 39 ans, qui aurait été battue à coups de poing et à coups de poêle à frêre par Martin Lebeau, 35 ans, était toujours inconsciente en raison de la forte médication qui lui a été administrée. Souffrant de fractures multiples au visage et à la tête, la victime devait être opérée hier après-midi. L'opération, délicate, devait durer entre six et huit heures. Quant à l'ex-conjoint de la victime, il a été retrouvé sans vie par les policiers peu de temps après l'agression, pendu dans son logement de la 53^e Rue.

UN SECOND JUGEMENT

Parents d'une fillette de cinq ans, la victime et son agresseur ne vivaient plus ensemble depuis mars 1999. En juin 2001, madame avait déposé une requête pour l'obtention et la garde de l'enfant. Un premier jugement rendu en octobre 2001 accordait au père l'accès à l'enfant toutes les fins de semaine.

Puis, en novembre, un second jugement a été rendu à la suite d'une nouvelle requête déposée par la mère. « L'intimé ne s'est jamais confirmé aux droits d'accès qui étaient prévus, ne venant chercher sa fille que selon son bon vouloir », exposait la requérante.

« Par ailleurs, continuait-elle, l'intimé est négligent dans les soins à apporter à sa fille, ne lui donnant jamais ses médicaments ou antibiotiques lorsqu'elle est malade. À cet égard, l'intimé prétend qu'il est contre toute forme de médicament.

« Finalement, l'intimé traite son enfant comme si elle était encore un bébé, lui donnant encore des biberons et lui faisant porter des culottes d'appoint alors qu'elle n'en a plus besoin, étant âgée de près de cinq ans », arguait encore la requérante.

À plusieurs reprises, des intervenants auraient averti l'intimé qu'il nuisait au développement de sa fille en agissant ainsi. « Compte tenu de ces motifs, la requérante est justifiée de demander que le jugement rendu le 24 octobre 2001 soit modifié de façon à ce que les droits d'accès à être exercés par l'intimé le soient à raison d'une fin de semaine sur deux », écrit le juge Massicote Carrier dans sa décision rendue le 13 novembre.

« Également, la requérante demande que l'échange de l'enfant s'effectue dorénavant à la Maison de la famille de Charlesbourg, ajoute le magistrat. En effet, lors de l'échange de l'enfant, l'intimé insiste constamment pour entrer chez la requérante, allant même jusqu'à pousser la porte. Devant cette insistance, la requérante préfère ne plus avoir de contact avec l'intimé. »

C'est la voisine de la victime, Gina Litalien, qui aurait conseillé à celle-ci de faire affaire avec la Maison de la famille. « Un jour, elle est venue me voir en larmes, a raconté M^{me} Litalien au SOLEIL, mercredi. Elle se plaignait de son ex-conjoint, qui la harcelait et la menaçait sans arrêt. Elle disait qu'il voulait tout le temps avoir des relations sexuelles avec elle. Comme elle avait très peur de lui, je lui ai conseillé d'appeler son avocat et de s'arranger pour qu'ils ne se voient plus. Je lui ai dit qu'il valait mieux pour elle de faire affaire avec la Maison de la famille. »

AUCUNE PLAINTÉ

Bien qu'elle ait souvent souffert du comportement de son ex-conjoint, la victime, que sa voisine considère comme une personne « douce, gentille et sans malice », n'a jamais porté plainte contre lui.

« On les a déjà vu se chicaner, mais jamais on n'aurait pensé que ça se rendrait jusque-là », a pour sa part commenté Francine Bourbeau, directrice de la garderie de la Capitale, que la fille du couple a déjà fréquentée. L'enfant a été prise en charge par la DPJ.



Le maire Jean-Paul Allier a remis les clés de la ville au Bonhomme Carnaval, hier.

L'Allier invite les citoyens à sauter dans le Carnaval

CLAUDE VAILLANCOURT
Cvaillancourt@lesoleil.com

■ Le maire de Québec, Jean-Paul Allier, a clairement lancé le mot d'ordre pour le prochain Carnaval de Québec, qui se déroulera du 31 janvier au 16 février.

« Au cours des dernières années, a-t-il dit, beaucoup de gens sautaient la parade. Cette année, ils devront sauter dans la parade. »

Une allusion évidente au manque d'entrain que ses concitoyens ont manifesté, durant une certaine période, à cette activité hivernale qui, à l'étranger, fait la renommée de la ville qu'il dirige.

M. Allier ne faisait qu'épouser le thème de ce 49^e carnaval d'hiver, « Sautiez dans la parade », le slogan adopté cette année par le comité organisateur.

Dans une conférence de presse organisée davantage pour les caméras de la télévision que pour répondre aux questions des journalistes, le président du Carnaval de Québec, Simon Théberge, a dévoilé, hier, au Théâtre du Capitole, les grands thèmes de cet événement. « Bonhomme Carnaval, la ceinture fléchée, le palais de glace, la course de canots et les défilés de nuit sont des incontournables représentant l'esprit de fête du Carnaval », a-t-il dit.

Mais, comme cela est le cas à chaque année, quelques innovations s'ajoutent.

Les festivités s'amorceront le vendredi 31 janvier, à 19h, à la place D'Youville, alors que le groupe Mes Aïeux, accompagné de Stefie Shock, Plume Latraverse et les Respectables, devraient être en mesure de faire danser les carnavaliers pour la cérémonie d'ouverture. La patinoire sera recouverte pour accueillir quelque 6000 spectateurs. Un imposant feu d'artifice, avec la porte Saint-Jean comme fond de scène, illuminera le tout.

La place D'Youville, rebaptisée place Hydro-Québec, pour une commandite évidente, rappellera, durant le Carnaval, les étals de marchands, avec crêpes et vin chaud. Toute la semaine, des animateurs en costume d'époque parcourront le quartier pour raconter comment ils vivaient au début du siècle passé.

Tous les soirs aussi, à l'exception des vendredis et samedis, Bonhomme

sera présent sur la patinoire pour accompagner ses sujets. Le lundi, ce sera au son de la musique classique ou d'une valse, le mardi, il évoluera sur les airs des succès francophones des dernières années alors que le lendemain, ce sera au rythme du folklore québécois. Les jeudis, place aux années 70, et les dimanches, aux bons vieux crooners.

PALAIS DOUBLE

Déjà en cours d'élaboration, le palais de Bonhomme sera, cette année, divisé en deux parties. D'abord, sa salle de réception où, rappelle-t-on, il a reçu de nombreux dignitaires, et, ensuite, sa salle des glaces qui renferme des miroirs déformants et des cadres parlants.

Invitée spéciale cette année, la Suisse animera différents sites du Carnaval

Les Knuks, cette espèce apparue quand les duchesses sont disparues, se chargeront de faire visiter l'extérieur du palais.

Tout autour, les incontournables sculptures sur neige.

Notons en passant que la Suisse est

le pays invité spécial du Volet international de sculpture. Pour la circonstance, du 14 au 16 février, le Guggenmusik Gassligugger divertira les gens par sa musique. Un chef cuisinier offrira des bouchées, le 2 février, à la place de l'Assemblée nationale devenue la place Loto-Québec. D'autres saveurs suisses seront humées au Café de la terrasse du Château Frontenac, du 31 janvier au 16 février. La Suisse sera également présente au défilé.

LES JEUNES

Pour les enfants, le rendez-vous sera encore une fois sur les plaines d'Abraham (la place Desjardins), avec des trampolines, une tour de 10 mètres qui se termine en glissoire, des spectacles durant les fins de semaine, un jeu de babyfoot géant, le bain de neige et même une compétition d'agilité canine.

Quelque 300 activités sont prévues pour le Carnaval. La programmation est disponible dans tous les magasins Métro Gagnon, dans tous les grands hôtels de la région, ainsi que dans un grand nombre de dépanneurs. Pour plus d'informations, les carnavaliers peuvent composer le 1-866-4-Carnaval ou le 621-5555. Le site Web du Carnaval de Québec est accessible au www.carnaval.qc.ca

MÉDECINS SPÉCIALISTES

Le Conseil pour la protection des malades envisage un recours

MONTREAL (PC) — Le Conseil pour la protection des malades examine avec ses procureurs la possibilité d'intenter un recours collectif au nom des personnes qui ont subi des inconvénients à cause des moyens de pression des médecins spécialistes.

Le directeur général du Conseil pour la protection des malades, Paul Brunet, a précisé au cours d'un entretien téléphonique, hier, que son organisme s'affairait présentement à «des discussions intenses» avec des avocats et devrait prendre une décision à ce sujet «dans les prochains jours».

Les médecins spécialistes du Québec tiendront le 16 janvier leur troisième journée d'étude dans l'espoir d'obtenir du gouvernement de meilleures conditions de pratique et une rémunération plus élevée.

M. Brunet croit que des patients ont subi des inconvénients, plus ou moins sérieux selon le cas, à cause de ces journées d'étude. Des rendez-vous ont

été reportés, de même que des interventions chirurgicales, des suivis et des traitements.

Un éventuel recours collectif réclamerait des dédommagements pour les personnes ayant subi des inconvénients, une perte de journée de travail, par exemple, ou une aggravation de l'état de santé, a expliqué M. Brunet.

Il a rappelé que son organisme avait déjà envisagé un tel recours lors de la grève des infirmières, en 1999, mais qu'il n'avait pu le faire à cause de la difficulté à soupeser les différentes causes des reports subis par les malades. La grève avait en effet eu lieu à la fin du printemps et à l'été, ce qui fait que des reports avaient pu être causés par les vacances du personnel ou les habituelles fermetures de lits en cette période.

Le Conseil a déjà entrepris de tels recours dans les années 1980, notamment lors du conflit de travail à l'hôpital psychiatrique Saint-Julien de Saint-Ferdinand d'Halifax, près de Thetford Mines.

USAGE THÉRAPEUTIQUE

Les règles sur la marijuana sont déclarées inconstitutionnelles

■ TORONTO (PC) — Un juge ontarien a statué hier que les règles d'accessibilité à la marijuana à des fins thérapeutiques sont inconstitutionnelles parce qu'elles empêchent plus d'usagers méritants qu'elles n'en autorisent à obtenir une exemption.

La décision rendue par le juge Sidney Lederman, de la Cour supérieure en Ontario, est exécutoire pour les tribunaux d'instances inférieures et risque d'affecter encore plus les lois canadiennes qui rendent illégale la possession simple de marijuana, a déclaré l'avocat Alan Young.

«C'est un autre clou dans le cercueil, et c'est un gros clou», a déclaré avec enthousiasme M^{re} Young après avoir été informé du jugement. «Nous croyons qu'il sera porté en appel mais c'est la lumière au bout du tunnel.»

Les personnes admissibles sont censées bénéficier d'une exemption de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances. Cette loi rend la possession de marijuana illégale pour tous les autres citoyens.

Mais les formalités administratives sont telles que les règles font preuve de discrimination contre les personnes

mêmes qu'elles sont censées aider, soit celles qui fument de la marijuana pour alléger les symptômes de leur maladie, a argumenté M^{re} Young en septembre.

À moins qu'Ottawa n'interjette appel du jugement ou ne propose un nouveau régime d'ici six mois, cette loi disparaîtra, croit M^{re} Young. L'avocat se dit convaincu que la réticence du gouvernement fédéral à assouplir les règles concernant la marijuana au Canada a pour cause la désapprobation des États-Unis.

«Nous en sommes à un point où le gouvernement va se rendre compte qu'il ne peut conserver la loi, même s'il sait que cela déplaira aux Américains», a-t-il déclaré.

Une porte-parole du ministère de la Justice, Dorette Pollard, a indiqué hier que les avocats lisaient attentivement le jugement et devaient aviser le ministre de la Santé, Anne McLellan, des mesu-



Les formalités d'application de la loi pour l'accès à la marijuana sont discriminatoires.

res à prendre avant la fin de la journée. «Ils ont 30 jours pour décider s'ils interjetteront appel», a-t-elle ajouté.

Le jugement rendu hier est le dernier coup porté aux lois canadiennes sur la marijuana. Plus tôt ce mois-ci, un juge a rejeté des accusations de possession simple de marijuana portées contre un adolescent de 16 ans de Windsor, en Ontario.

SEARS*

Une grande marque!



499⁹⁹
Téléviseur Panasonic^{MD} 27 po
Guide de programmation à l'écran.
Filtre peigne numérique à 2 lignes.
Son stéréo. Minuteur marche arrêt.
Entrée S-vidéo et verrouillage parental. N° 15412

Pour certains appareils électroniques, nos prix en magasin peuvent être plus bas que nos prix annoncés. Dans la limite des stocks.

garantie
de parité des prix
Sears

Si vous trouvez un appareil électronique de grande marque à un prix inférieur, nous alignerons notre prix

Si vous trouvez, dans un délai de 30 jours, le même appareil électronique de grande marque annoncé à un prix inférieur, nous alignerons notre prix. Il y a des restrictions. Renseignez-vous auprès d'un conseiller à la vente.

SONY • PANASONIC • JVC^{MD} • HITACHI • SANYO • RCA

© 2003, Sears Canada Inc.

POURSUITE EN
DIFFAMATIONLa Cour
suprême
innocente
les caisses
Desjardins

OTTAWA (PC) — La Cour suprême a mis fin à un long feuilleton judiciaire en rejetant la demande d'appel de Paulette Giroux, qui poursuivait la Confédération des caisses populaires, atteinte à son honneur, à son intégrité et à sa dignité.

M^{re} Giroux demandait au plus haut tribunal du pays d'autoriser une poursuite de plusieurs millions de dollars contre la Confédération des caisses populaires, qu'elle voulait intenter en réaction à une requête en diffamation déposée en 1998 par le Mouvement Desjardins.

Plusieurs membres du conseil d'administration de la Confédération reprochaient au Regroupement des victimes des caisses populaires, dont faisait partie M^{re} Giroux, d'avoir porté atteinte à leur vie privée et à leur réputation en diffusant de l'information sur les problèmes qu'ont connus certains clients de Desjardins. Les plaignants réclamaient chacun des dommages-intérêts allant de 175 000 \$ à 250 000 \$.

Trois des dirigeants du Regroupement ont accepté un règlement à l'amiable avec la Confédération, mais M^{re} Giroux et Claude Stébanne ont poursuivi leurs démarches juridiques, tout comme les caisses.

En 2001, toutefois, la Cour supérieure a mis un premier terme à l'affaire, invalidant à la fois la requête en dommages de la Confédération et la demande reconventionnelle de M^{re} Giroux. La Cour d'appel a confirmé le jugement en mars 2002, décision qu'a maintenue hier la Cour suprême.

Paulette Giroux, qui se défend sans avocat, a déjà plaidé devant la Cour suprême en 1993, dans un litige l'opposant à la caisse populaire de Maniwaki, en Outaouais.

EN BREF

2002: plus faible
taux d'homicides en
30 ans au Québec

■ MONTREAL — Avec 113 meurtres en 2002, le Québec a connu son plus faible total à ce chapitre en 30 ans. C'est ce que révèle une compilation réalisée par le criminologue Georges-André Parent, pour le compte du journal *Allô Police* publié aujourd'hui. M. Parent explique cette baisse par la succession d'opérations contre les motards criminalisés, qui ont fait fléchir le nombre de règlements de compte, qui sont passés de 21 à 9% du total des meurtres commis en 2002. Par ailleurs, les statistiques démontrent une réduction du nombre d'homicides commis à l'aide d'une arme à feu, alors que des objets tranchants ont été utilisés dans 31% des cas. Autre amélioration notable: le nombre d'enfants tués est de six, soit précisément trois fois moins qu'en 2001. Les drames familiaux et passionnels ont fait plus de victimes, 24, contre 17 il y a deux ans, soit 36% des meurtres. En 2002, 20% des homicides s'expliquaient par la vengeance, 12% par un mobile de vol et 8% par l'agression sexuelle. (PC)

L'alcoolisme, une invalidité

La cour déboute la Saskatchewan dans une cause l'opposant à un de ses fonctionnaires

REGINA (PC) — Un tribunal de la Saskatchewan vient de statuer que l'alcoolisme est une invalidité qui ne peut faire l'objet de discrimination de la part d'un employeur.

Dans un jugement de 16 pages, le juge Bill Matheson, de la Cour du banc de la reine de Saskatchewan, a ainsi invalidé une section du régime d'assurance-invalidité du ministère provincial des Finances qui restreignait les avantages sociaux aux employés alcooliques.

UNE PREMIÈRE

C'est la première fois qu'un tribunal de cette province juge que l'alcoolisme chronique est un handicap protégé par le Code provincial des droits de la personne.

« Ce jugement pourrait certainement servir de précédent, estime Milton Woodard, un avocat de la Commission des droits de la personne qui a défendu le dossier devant le juge Matheson, l'an dernier. Nous trouvions important d'insister sur le fait que les dépendances sont des handicaps et qu'on ne peut user de discrimination envers les personnes qui ont un handicap. »

L'employé alcoolique s'était fait couper ses prestations parce qu'il ne suivait pas un « traitement actif »

La cause provient du différend opposant Norman Browning, un fonctionnaire, et l'agence responsable de la gestion du régime social des employés du ministère des Finances de la Saskatchewan.

L'agence accorde 75 % de leur salaire aux employés qui souffrent d'une incapacité les empêchant de travailler. M. Browning a obtenu ce traitement de juin 1986 à mai 1994, mais s'est vu couper les vivres par la suite.

Le gouvernement a argué devant la cour qu'il pouvait agir ainsi parce que l'invalidité de son employé « était causée ou alimentée par l'alcool et parce qu'il ne suivait pas un traitement actif ».

Le régime du ministère prévoit le versement d'allocations aux alcooliques chroniques à la condition qu'ils soient « sous traitement actif en vue d'une réhabilitation sous la supervision d'un médecin et avec l'accord de l'employeur ».

Le plan prévoit des mesures différentes pour les personnes souffrant d'autres handicaps que l'alcoolisme. Ainsi, les allocations de celles-ci ne peuvent être interrompues que si elles guérissent ou si elles ne suivent pas les traitements prescrits par un médecin.

Norman Browning avait eu gain de cause lorsqu'il a porté plainte devant la Commission des droits de la personne de la Saskatchewan mais le gouvernement avait par la suite porté l'affaire en appel devant la Cour du banc de la reine.

Disparus dans la jungle



Ces touristes attendent des nouvelles, à l'aéroport de Lima, au Pérou, d'un Fokker F-28 transportant 46 passagers dont huit enfants, qui a disparu hier dans les montagnes de la forêt amazonienne. Le mauvais temps a empêché la localisation de l'appareil et contraint l'aviation péruvienne à cesser les recherches dans l'après-midi, alors que les météorologistes prévoient de nouvelles pluies torrentielles. Des équipes de secours à pied devraient être envoyées à Luyo, le village près duquel l'avion serait tombé. L'avion se trouverait à au moins six heures de marche du village. Le vol TANS Airlines 222 était à trois minutes de son lieu d'atterrissage, Chachapoyas, situé dans les montagnes à 640 km au nord de Lima, quand le contact radio a été perdu.

SAINTE-EULALIE

Un kilo de coke dans son courrier

Le citoyen croyait avoir reçu de l'antrax

SAINTE-EULALIE (PC) — Un citoyen de Sainte-Eulalie, dans les Bois-Francs, a eu la surprise de sa vie mercredi midi lorsqu'il a trouvé dans sa boîte aux lettres un colis contenant 1 kg de cocaïne d'une valeur de 40 000 \$.

Selon la Sûreté du Québec, le paquet en question n'était pas identifié. « Il a été déposé dans une multi-boîte postale, plus précisément dans le casier du citoyen. Ce dernier l'a emporté chez lui. En l'ouvrant, il y a trouvé de la poudre blanche. Il nous a immédiatement appelés, surtout qu'il croyait que cela pouvait être de l'antrax », a raconté Daniel Lamirande, de la SQ.

Les policiers ont fait appel au département de santé publique et à l'es-

couade de policiers spécialisés dans ce domaine.

Pendant ce temps, l'homme et les deux femmes qui se trouvaient dans la maison ont été pris de malaises, convaincus de la présence d'antrax. « Des ambulanciers ont donc été dépêchés sur les lieux à la demande du département de santé publique mais après un examen, ils ont constaté que le malaise était causé par le stress. Les policiers ont pour leur part noté que la poudre blanche ressemblait davantage à de la cocaïne », a ajouté l'agent Lamirande. Des analyses sont venues le confirmer. « De toute évidence, le paquet a été déposé au mauvais endroit et dans le mauvais casier. »

EN BREF

CAROLINE DU NORD

Un citoyen de Québec parmi les victimes de l'écrasement

■ CHARLOTTE — Un jeune homme natif de la région de Québec figure parmi les victimes de l'écrasement d'avion qui a fait 21 morts, mercredi,

à Charlotte, en Caroline du Nord. Le ministère canadien des Affaires étrangères a fait part de cette information hier, en ajoutant que le beau-père de la victime se trouvait à Charlotte pour rencontrer les autorités locales. Le ministère n'a pas précisé si la victime voyageait pour des raisons professionnelles ou personnelles. Le porte-parole, Reynald Doiron, a simplement indiqué que le ministère apportera son aide à la famille pour faciliter le rapatriement de la dépouille. (PC)

C'est le « Boxing Day » des « .ca »

17 000 adresses Internet maintenant offertes au public

JEAN-SIMON GAGNE
JSGagne@lesoleil.com

■ Ils sont fous ces internautes ! Il y a quelques années, ils ne jureraient que par les domaines Internet se terminant par « .com ». Aujourd'hui, du moins au Canada, les voilà qui se passionnent pour ceux qui se terminent par « .ca ». En deux ans, ces derniers sont même passés de 60 000 à 275 000.

Depuis mercredi midi, une sorte de *Boxing Day* annuel des noms de domaines Internet se déroule dans le cyberspace. Environ 17 000 noms se terminant par « .ca » — et dont leurs propriétaires ne voulaient plus — ont ainsi été offerts au public. En moins de 24 heures, environ 1700 (10 %) avaient déjà retrouvé preneur.

C'est ainsi que des noms comme www.dior.ca ou www.rail.ca ont été remis en circulation, ce qui a peut-être intéressé le parfumeur Christian Dior ou Via Rail Canada. En revanche, il n'est guère probable qu'on se bouscule pour réserver positivechangeshypnosis.ca ou zpzgi.ca. En général, les noms sont réservés pour un an ou deux et peuvent ensuite être remis sur le marché si le propriétaire n'en veut plus.

Le nec plus ultra, ces jours-ci, consiste à réserver son nom de famille suivi d'un « .ca ». Mais ceux que la destinée a gratifiés d'un nom très répandu ne devraient pas entretenir trop d'illusions. Les Tremblay.ca, Bouchard.ca ou Fortin.ca ont été réservés depuis belle lurette. En revanche, Rotopovitch.ca serait encore disponible...

Les domaines se terminant par « .ca » ont connu une véritable explosion depuis leur déréglementation, en l'an 2000. « Avant, c'était très compliqué d'avoir un domaine « .ca », explique Gabriel Ahad, directeur des communications à l'Autorité canadienne pour l'enregistrement Internet (ACEI), l'organisme qui supervise l'attribution des domaines « .ca ». Il fallait notamment être incorporé dans six provinces différentes. Alors les gens optaient plutôt pour les « .com ».

Selon M. Ahad, la popularité des noms se terminant par « .ca » ne se dément pas. « Il y a probablement un peu de nationalisme derrière cela, ajoute-

il. Historiquement, Internet était perçue comme une histoire américaine, mais dorénavant les gens font davantage confiance à des adresses associées à leur pays. Selon une étude récente de l'ACEI, 70 % des Canadiens préfèrent même faire des achats sur des domaines « .ca » plutôt que sur leurs équivalents « .com ».

M. Ahad prétend que l'on rencontre de moins en moins de petits futas qui réservent un nom connu — disons mickjagger.ca — pour ensuite essayer de le revendre à vil prix à celui qui en aurait besoin. « Les lois sont devenues plus sévères et les entreprises agissent plus intelligemment par rapport à Internet, conclut M. Ahad. On ne verra plus une multinationale verser une fortune à un petit informaticien qui s'était approprié son nom suivi d'un « .com », sur Internet. »

Les noms de domaines Internet donnent néanmoins lieu à de véritables casse-tête judiciaires. Dans ses *Chroniques de cyberie* (www.cyberie.ca), Jean-Pierre Cloutier rappelle l'histoire survenue à un certain Peter Frampton, aux États-Unis. L'homme avait réservé le nom de domaine PeterFrampton.com pour faire du commerce. Mais voilà que son homonyme, le musicien Peter Frampton, une star plutôt éphémère des années 70, décide que cela porte ombrage à son domaine Frampton.com.

L'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle a finalement donné raison au chanteur, qui a mis la main sur PeterFrampton.com. Une autre histoire semblable a opposé une famille Miller avec la brasserie du même nom, autour de la propriété d'un site nommé millertime.com.

Une preuve supplémentaire que, pour les surfers du Net, il convient toujours de se méfier des requins.

M E d'activités

Activités sociales

Samedis dansants pour fervents

Membres ou autres, 20h à 1h 05. 11 et 25 janv. 8 et 22 fév. Salle communautaire - 195, de la Rivière, Loretteville. Loreyne et Yvon, 523-7251. Cours en groupe et sur mesure, 624-2007, 63e Rue Est, Charlesbourg.

Si vous désirez annoncer dans cette rubrique chaque jeudi, communiquez avec le Télémarcheting au 686-3377 ou 1 800 318-3378, télécopieur: 686-3370 ou triskell@lesoleil.com

LES PETITES ANNONCES DU SOLEIL
844-4444

Pour tout voir, tout savoir, une visite s'impose.

AU VRAI SALON DU MARIAGE FRANCE B. PRONUPTIA



Profitez de la présence des meilleurs spécialistes pour découvrir des idées, des produits inédits et raffinés, et ainsi personnaliser votre mariage.

Admirez les dernières tendances mode grâce au fabuleux défilé de mode France B. Pronuptia pour les mariés et leurs invités.

Découvrez 100 kiosques offrant tous les produits et services pour votre cérémonie.



FRANCE B. PRONUPTIA

Heures d'ouverture : Samedi de 11 h à 21 h - Dimanche de 11 h à 18 h

Heures des défilés : Samedi 13 h 30, 16 h 30 et 19 h 30 - Dimanche 13 h 30 et 16 h 30

Prix d'entrée : 10 \$



Renseignements : (418) 871-1587

3\$

de rabais à l'achat de deux billets d'entrée. Une offre par couple.

S O L D E S

Jusqu'au dimanche 12 janvier 2003

www.placedelacite.com Pour définir votre style !

PLACE DE LA CITÉ

CENTRE COMMERCIAL

LE QUÉBEC ET LE CANADA

JEUX CONJOINTS QUÉBEC-NEW YORK

L'Association olympique dit NON

Péquistes, libéraux et adéquistes appuient pourtant le projet à l'unisson

MYLÈNE MOISAN ET VALÉRIE LESAGE

MMoisan@lesoleil.com VLesage@lesoleil.com

■ Alors que péquistes, libéraux et adéquistes appuient à l'unisson l'idée d'une aventure olympique Québec-New York, l'Association olympique canadienne (AOC) se cambre. Déçu, le ministre Richard Legendre craint que cette «tèdeur se transforme en bloc de glace».

Hier, le vice-président de l'AOC, Walter Sieber, a fermé la porte à double tour à un éventuel tandem canado-américain. «Les chances sont inexistantes, a-t-il tranché. Le Canada est considéré par les fédérations sportives comme un pays de sports d'hiver, personne ne comprendra et n'acceptera que le Canada présente une candidature conjointe avec les États-Unis.»

Dans son discours sur l'état de l'État mercredi, le gouverneur de l'État de New York, George Pataki, a fait savoir qu'il discutait avec Bernard Landry pour présenter la première candidature binationale de l'histoire des Jeux olympiques modernes. Un comité conjoint se penchera d'ailleurs, d'ici quelques semaines, sur la faisabilité de partager les JO entre deux pays et plusieurs villes, probablement Lake Placid, Montréal et Mont-Tremblant.

Pour l'AOC, l'affaire est déjà entendue. Et close. «Nous ne sommes pas intéressés à l'heure actuelle, d'autant plus que Vancouver est candidate pour les Jeux de 2010. Si elle est choisie, le 3 juillet à Budapest, il n'y aura plus aucune chance pour le projet Québec-New York. Si elle ne gagne pas, il y a de fortes chances pour qu'elle soit de nouveau candidate pour de prochains Jeux», a ajouté M. Sieber.

Même son de cloche chez le ministre fédéral du Sport amateur, Paul DeVilliers, qui a reconnu que les efforts du gouvernement canadien étaient investis pour soutenir la candidature de Vancouver. Selon lui, le

tandem Québec-New York n'est «pas réaliste».

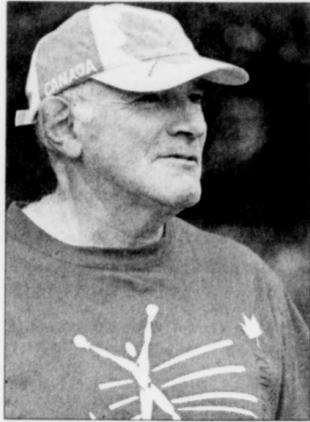
Interrogé en après-midi au Réseau de l'information, le Montréalais Dick Pound, membre influent du Comité international olympique (CIO), ne s'est guère montré plus optimiste que M. Sieber. Invité à évaluer sur une échelle de un à cinq les chances de cette candidature nord-américaine, il a accordé un zéro. Sans équivoque.

Le vice-président de l'AOC a aussi invoqué la Charte olympique pour cloquer le cercueil de l'idée de M. Pataki. Selon le règlement, un pays hôte peut présenter une épreuve dans un autre pays si, et seulement si, il lui est impossible de le faire sur son territoire. «Les États-Unis et le Canada ont tout ce qu'il faut pour organiser des Jeux sans avoir besoin de partenaires.»

« Personne ne comprendra et n'acceptera »

Piqué, le ministre Legendre déplore que l'AOC se cantonne dans l'absence de précédents pour tuer l'idée dans l'œuf. «De dire que c'est parce que ça ne s'est jamais fait qu'on ne le fera jamais, ça m'apparaît fermé. Certaines personnes ont déjà pensé que la Terre était plate! On est au XXI^e siècle, je pense qu'il faut faire preuve d'ouverture d'esprit.»

Que le projet soit porté par M. Pata-



ARCHIVES LE SOLEIL, PATRICE LAROCHE
Le ministre fédéral du Sport amateur, Paul DeVilliers



ARCHIVES LE SOLEIL
Le président de l'Association olympique canadienne, Walter Sieber



ARCHIVES LE SOLEIL, JOCELYN BERNIER
Le ministre québécois du Loisir et des Sports, Richard Legendre

ki et appuyé par M. Landry commandant une attitude plus nuancée, croit M. Legendre. «Ce n'est pas une idée loufoque qui arrive de nulle part. Je pense qu'il faut un respect des élus», a souhaité le ministre de la Jeunesse, du Tourisme, du Loisir et des Sports. Il a promis que les discussions allaient se poursuivre entre les deux gouvernements, arguant n'avoir pas besoin de «demander la permission à personne».

L'OPPOSITION UNANIME

Le chef libéral, Jean Charest, s'est dit aussi étonné par la nouvelle que le ministre Richard Legendre a semblé l'être mercredi. Toutefois, l'idée lui plaît beaucoup. «Je pense que la formule est originale et nouvelle. Elle vaut la peine d'être testée. Mais de toute évidence, on est vraiment au début d'une démarche», a réagi M. Charest.

S'il devait diriger le prochain gouvernement, il serait prêt à soutenir, à certaines conditions, la double candidature Québec-New York. «Je ne le ferais pas sans qu'il y ait des chances de succès raisonnables», a-t-il indiqué. Il faut, a dit M. Charest, évaluer s'il est plausible que le Comité international olympique accorde des Jeux d'hiver dans ce coin du globe en 2014. Il a rappelé que les règles non écrites d'alternance des continents pèsent lourd dans le choix des sites.

Sur la question du financement de la candidature, le chef libéral a indiqué qu'il ne ferait pas cavalier seul et qu'il engagerait des fonds publics seulement avec la participation des gouvernements fédéral et municipal.

À l'ADQ, François Corriveau a déclaré hier en entrevue téléphonique qu'«on ne peut pas être contre cette idée-là». Le député de Saguenay trou-

ve la suggestion «intéressante», tout en reconnaissant qu'il s'agit encore d'un «embryon de réflexion».

«Je crois qu'il s'agit d'un projet mobilisateur, estime-t-il. Il faut, par contre, tenir compte du spectre de 1976 qui nous appelle à la prudence. Je pense qu'on devrait s'inspirer d'expériences de partenariats entre le public et le privé pour s'assurer que ça soit lucratif pour le Québec.»

M. Corriveau considère que cette façon de faire pourrait permettre à des villes voisines, séparées par une frontière, d'unir leurs efforts pour obtenir les Jeux olympiques au lieu de se livrer une concurrence inutile.

«Je pense que ça pourrait renouveler le mouvement olympique, de voir des unions de villes qui marchent main dans la main vers l'avenir», a-t-il commenté.

(Avec la Presse canadienne)



Le chef du PLQ, Jean Charest, a sonné, hier, le rappel de ses troupes.

Charest s'attend à des élections générales dès le printemps

Le chef libéral annonce la tenue d'une quinzaine d'assemblées d'investiture d'ici le 2 mars

VALÉRIE LESAGE
VLesage@lesoleil.com

Le chef libéral Jean Charest a hâte que le premier ministre Bernard Landry se trouve une «bonne raison» de déclencher des élections générales. Car plus l'attente dure longtemps, plus les intérêts du peuple québécois risquent d'être «sacrifiés», estime M. Charest.

«Depuis longtemps, on pense qu'on devrait être en élections générales au Québec parce que dès l'instant où le gouvernement se met en mode préélectoral, il ne prend plus de décision à long terme», a déclaré le chef libéral.

APRÈS LE BUDGET

M. Charest se dit en grande forme et prêt à toute éventualité, mais il croit que le scénario le plus probable est l'annonce d'élections peu après le dépôt d'un budget ce printemps.

Selon le chef libéral, M. Landry se cherche encore «un enjeu» pour dé-

clencher les élections. Il est plausible, croit-il, que son adversaire péquiste attende la conférence fédérale-provinciale des premiers ministres sur la Santé pour puiser ses arguments électoraux.

«M. Landry est un peu comme quelqu'un qui conduit une voiture, qui descend l'autoroute et qui cherche une sortie. Dès qu'il aura une éclaircie, on présume qu'il voudra sauter sur l'occasion», a dit M. Charest.

Le chef libéral a annoncé hier la tenue d'une quinzaine d'assemblées d'investiture dans les comtés entre le 26 janvier et le 2 mars. Les nouveaux candidats s'ajouteront aux 69 déjà choisis.

Le PLQ mise sur des gens enracinés dans leurs comtés plutôt que sur des gens connus à l'échelle provinciale. Car, dit Jean Charest, «le défi en politique n'est pas d'entrer vedette, mais d'en sortir vedette!»

Dans une lutte à trois, il estime «extrêmement important» de miser sur la personnalité des candidats régionaux, en qui il affiche une confiance immense. Devant la diversité, croit M. Charest, les électeurs feront davantage l'effort de connaître pour qui ils votent et pour quelles idées.

«Il n'y a aucun doute dans mon esprit que les candidats et candidates du PLQ sont vraiment une coche au-dessus. Je le dis sans méchanceté pour mes adversaires; ce n'est pas pour les diminuer, c'est parce que je connais les gens chez nous.»

Le premier défi pour un éventuel gouvernement libéral serait de convaincre le gouvernement fédéral d'accroître immédiatement ses transferts de fonds vers le Québec.

Pour l'équipe libérale, la campagne se jouera d'abord sur les dossiers de la santé, de l'éducation, des impôts et du rôle de l'État.

Des gens enracinés plutôt que des gens connus

GARDERIES

Le régime de retraite coulé dans le béton législatif

Le gouvernement y versera près de 30 millions\$ dès le 1^{er} avril

MYLÈNE MOISAN
MMoisan@lesoleil.com

Le 1^{er} avril, 24 000 travailleuses en garderie mettront les premiers dollars dans leur tout nouveau régime de retraite, qu'elles ont réclamé à cor et à cri. Québec fera aussi sa part, en y versant presque 30 millions\$ la première année.

Pour chaque dollar déposé dans le bas de laine par l'employé, l'État québécois en ajoutera un deuxième, occasionnant un débours de 28 millions\$ pour 2003-2004. En bout de ligne, chacun des 24 000 travailleurs des centres de la petite enfance (CPE) contribuera à raison de 4,9% de son salaire.

Il aura fallu deux ans de moyens de pression et presque une année de négociations pour mener à l'adoption, en décembre, de cette Loi favorisant l'établissement d'un régime de retraite à l'intention des employés œuvrant dans le domaine des services de garde à l'enfance. Les négociations ont débouqué au printemps dernier, au moment où des milliers de travailleuses syndiquées ont brandi la menace d'une grève de trois jours. C'était le 24 mars 2002.

Le régime de retraite établi par la loi rejoint les demandes des travailleuses en garderie. Il s'applique à tous les CPE de la province, qu'ils soient sans ou à but lucratif. «On a obtenu un régime à prestations déterminées, ce qui fait

qu'on peut savoir combien d'argent on aura quand viendra le temps de la retraite, et non pas un régime à cotisations déterminées, où on a aucune idée, où on ne peut pas faire de prévisions», explique Hélène Potvin, directrice du Regroupement des CPE Québec-Chaudière-Appalaches.

Avant tout, le nouveau régime de retraite permet aux travailleuses d'avoir «une vie après le travail, ce qu'elles n'avaient pas avant». M^{me} Potvin croit, de plus, que cette «reconnaissance» permettra de rendre le milieu des services de garde «attractif». Elle estime que l'établissement d'un régime de retraite amènera plus d'hommes à s'y diriger. «Ça va permettre la rétention et l'attraction du personnel, des hommes notamment. Ça va permettre aussi une plus grande mobilité des travailleuses puisque personne ne perdra ses acquis à cause d'un déménagement. Ça donne des bonnes conditions pour rester, et pour évoluer», analyse M^{me} Potvin.

Quant au dossier de l'équité salariale, toujours en suspens, aucun règlement n'est prévu à court terme. M^{me} Potvin explique que «les travailleuses en garderie sont la plus grosse masse corporative à ne pas disposer de comparateur masculin», ce qui complique rudement le travail. Les employés doivent attendre la réglementation à cet effet de la Commission sur l'équité salariale, prévue pour 2004.

VIDÉOTRON

Plainte en veilleuse

■ MONTREAL — Les employés de Vidéotron ont accepté hier de mettre en veilleuse leur plainte pour négociation de mauvaise foi devant le Conseil canadien des relations industrielles (CCRI) afin de poursuivre les négociations avec leur employeur. «Les dernières étapes de l'encadrement d'un règlement dans un dossier aussi complexe que celui chez Vidéotron exige le respect d'un processus des échanges en cours», a fait savoir le médiateur fédéral Jacques Lessard par voie de communiqué. Il a donc demandé aux deux

parties de suspendre les audiences devant le CCRI, ce qu'elles ont accepté. De part et d'autre, on a cependant refusé d'en dire plus sur l'état des négociations. «Nous ne sommes pas en mesure de discuter de ce qui se passe à la table de négociation parce que nous sommes liés par une entente de confidentialité très stricte», a expliqué le vice-président exécutif aux affaires internes de Québecor, Luc Lavoie. Le processus de médiation a repris à la mi-octobre, tout juste après la nomination de Lucien Bouchard à titre de chef de l'équipe de négociation patronale. Selon certaines sources, on aurait parcouru un bon bout de chemin, assez pour entrevoir un règlement d'ici la fin janvier. (PC)

Le PLC pourrait bientôt se doter de nouvelles règles d'adhésion

■ OTTAWA (PC) — Les libéraux fédéraux seraient prêts de s'entendre sur des modifications aux règles d'adhésion du parti qui pourraient laisser de meilleures chances aux candidats au leadership autres que Paul Martin.

Le président national du parti, Stephen LeDrew a affirmé qu'une entente est imminente et qu'elle donnera les mêmes chances à tous les candidats à la succession de Jean Chrétien.

Les changements envisagés, qui faciliteraient entre autres l'accès aux formulaires d'adhésion, ne seraient toutefois pas aussi importants que certains candidats l'auraient souhaité.

« Il n'y a pas eu de règlement dans chacune des juridictions, mais il y a une volonté générale pour que la question soit réglée, de sorte qu'il y ait un accès plus facile aux formulaires d'adhésion », a affirmé M. LeDrew.

D'autres libéraux sont toutefois moins optimistes sur l'issue de la dispute entre les différents camps à l'intérieur du parti qui dure depuis des mois.

Il y a passablement de méfiance de part et d'autre, selon une source qui a demandé à garder l'anonymat, précisant que « quelques personnes ne croient pas à un règlement tant que quelqu'un ne franchira pas la porte avec quelques centaines de formulaires sous le bras ».

Les règles d'adhésion au parti pour les nouveaux membres dans trois provinces clés, soit l'Ontario, la Colombie-Britannique et l'Alberta, sont au centre du différend.

Ces règles, imposées par des partisans de Paul Martin dans ces provinces, donnent essentiellement aux présidents d'associations de comté le contrôle sur la distribution des formu-

laire d'adhésion. Quiconque, au sein d'une organisation libérale de comté, se voit refuser des formulaires peut en demander aux instances provinciales du parti, mais ne s'en voit remettre que cinq à la fois.

Cette façon de faire a eu comme effet de consacrer l'avance de l'ancien ministre des Finances au sein de la base du parti.

Les autres candidats ou candidats potentiels tel que le ministre de l'Industrie, Allan Rock, le vice-premier ministre, John Manley, la ministre du Patrimoine, Sheila Copps, se sont plaints de ne pas pouvoir recueillir le nombre de nouveaux membres nécessaires avant le congrès au leadership de novembre, vu les circonstances.

CONTROVERSE

John Manley a même déjà affirmé publiquement qu'il pourrait ne pas se présenter si les règles controversées du parti n'étaient pas changées. L'avertissement semble avoir embarrassé les partisans de Paul Martin et les avoir convaincus de modifier leur approche. « Nous voulons que ce soit juste pour tout le monde », a soutenu Bill Cunningham, le président de l'aile libérale de la Colombie-Britannique et supporteur de Paul Martin. « Nous voulons nous assurer que des gens comme John Manley ne se désistent pas juste parce qu'ils ont l'impression qu'ils ne peuvent pas obtenir des formulaires d'adhésion », a-t-il ajouté.



Les concurrents de Paul Martin à la tête du parti, comme John Manley, estiment que les règles actuelles les désavantagent.

Pour sa part, Brenda Kurezak, présidente de l'aile ontarienne du parti, dit croire qu'une solution qui contentera tout le monde puisse être trouvée. « Je crois qu'il y a un meilleur climat de collégialité et qu'il est temps d'assouplir les règles », a indiqué M^{me} Kurezak qui est restée neutre jusqu'à maintenant sur la question du leadership.

Kent Davidson, président de l'aile albertaine et ardent pro-Martin, fait preuve de davantage de prudence. « Nous sommes certainement prêts à discuter, a-t-il lancé, mais je dois en savoir un peu plus sur les différentes propositions qui circulent ».

Une des nouvelles règles proposées il y a plusieurs semaines déjà par Jack Siegel, un membre de l'exécutif national du Parti libéral du Canada, voudrait que chaque équipe soutenant un candidat au leadership ait accès à 200 fiches d'adhésion pour chacun des comtés à travers le pays.

Kananaskis: le Sommet fut sécuritaire malgré les anicroches

CALGARY (PC) — Bien que dans l'ensemble, la sécurité entourant le Sommet du G8 de l'été dernier à Kananaskis, en Alberta, ait été bien maintenue, quelques anicroches ont été soulevées dans un récent rapport de suivi.

Ce rapport, obtenu par la Presse canadienne en vertu de la Loi d'accès à l'information, cite entre autres un problème de disponibilité des cartes géographiques de cette région des Rocheuses où se tenait le Sommet.

Par exemple, des cartes géographiques n'avaient pas été livrées sur les lieux à temps pour un exercice pratique. Le personnel militaire les avait fait acheminer par un transporteur aérien privé, mais ne s'était pas assuré de la livraison à la destination finale. En conséquence, les soldats canadiens avaient dû travailler avec des cartes géographiques communes, utilisées par les amateurs de randonnées.

Aussi, l'ordinateur sur le site a surchauffé, sous des températures dépassant les 30 degrés Celsius, empêchant les spécialistes du renseignement de vérifier des informations sur les sites des manifestants ou des opposants.

Néanmoins, l'opération conjointe de la Gendarmerie royale du Canada et du Service de police de Calgary, baptisée Grizzly, a été qualifiée de grand succès par les autorités.

Il y a tout de même eu quelques problèmes de coordination entre les différents services et agences chargés de la sécurité et du renseignement sur place.

Un rapport souligne, entre autres, le manque de cartes

Les provinces discuteront santé à la fin du mois

Elles prépareront leur rencontre avec le fédéral à ce sujet

■ HALIFAX (PC) — Les premiers ministres provinciaux et les leaders territoriaux se rencontreront à Toronto le 23 janvier pour discuter des soins de santé, en prévision d'une rencontre avec le premier ministre Jean Chrétien.

« La santé, la santé et encore la santé » seront à l'ordre du jour de la rencontre extraordinaire, a indiqué hier un porte-parole de John Hamm, premier ministre de la Nouvelle-Écosse et président cette année de la conférence des premiers ministres.

Une première conférence des ministres de la Santé, qui aura probablement lieu à Ottawa, est prévue au début de février. Elle portera principalement sur la réforme des soins de santé dans la foulée du rapport présenté par la Commission Romanow, qui recommandait fortement une importante injection de fonds fédéraux pour relancer le régime d'assurance-maladie.

La Nouvelle-Écosse sera représentée à la rencontre de Toronto par sa ministre de la Santé, Jane Purves. Le premier ministre Hamm se rétablit actuellement d'une récente intervention chirurgicale au dos.

Il est important que les provinces s'entendent sur une approche commune pour convaincre le gouvernement fédéral, a déclaré hier M^{me} Purves. « En travaillant ensemble, nous pourrions exiger qu'Ottawa fasse ce que doit et indexe ses versements dans les soins de santé, la priorité des Néo-Écossais et de tous les Canadiens », a-t-elle indiqué dans un communiqué.

« Il est essentiel que le gouvernement fédéral apporte son soutien à toutes les provinces et aux territoires, alors que nous travaillons à améliorer les soins de santé pour tous les Canadiens, quelle que soit la région où nous habitons. »

À Fredericton, le premier ministre du Nouveau-Brunswick, Bernard Lord, a déclaré qu'il était crucial de convaincre le gouvernement fédéral de contribuer davantage au financement des soins de santé au Canada. « Il s'agit d'une question très importante. Je veux m'assurer que nous faisons le maximum pour obtenir le meilleur résultat possible, c'est-à-dire une contribution financière plus importante du gouvernement fédéral pour nous aider à maintenir et à améliorer la qualité des services que nous offrons ici, au Nouveau-Brunswick. »

INST'ANGLAIS
ESPAÑOL PARA TI

L'école de langues qui se distingue!
Conversation, vocabulaire, grammaire

- Place Laurier → Cours privés
- Carrefour Chauveau → Semi-privés
- Henri-Bourassa → Petits groupes
- (face à Loblaws)
- À vos bureaux → Anglais des affaires

Formation admissible à la Loi 90
Fournisseur accrédité par les gouvernements fédéral et provincial

652-1561 • 872-4755

PLAY IT AGAIN SPORTS

VOUS PENSEZ DEPUIS LONGTEMPS CHANGER VOS ÉQUIPEMENTS DE SPORT ?

NOUS AVONS LA SOLUTION.

LIQUIDATION HIVER 2003

Ski alpin NEUF

Fischer Sceno S-100 Cour. : 349⁹⁵ **50% de rabais** **179⁹⁵\$**

Sporten Carvo Sr Cour. : 149⁹⁵ **99⁹⁵\$**

Sporten Carvo Jr Cour. : 109⁹⁵ **79⁹⁵\$**

Bottes NEUF

Nordica, Alpina, DalBello **-30% de rabais**

Bottes usage

Plus de 200 paires **4⁹⁵\$** et plus

Ski fond NEUF

Botte 3 trous Cour. : 59⁹⁵ **49⁹⁵\$**

Exercice

Bench Weider 400 Cour. : 99⁹⁵ **69⁹⁵\$**

Vélo stationnaire Weslo Pursuit 695 Cour. : 219⁹⁵ **179⁹⁵\$**

Snow NEUF

Planche Liquid, Airwalk, Kemper, Lamar Jusqu'à 249⁹⁵ **139⁹⁵\$**

avec fixations **179⁹⁵\$**

Bottes usage

Snow 99⁹⁵ et plus

Hockey NEUF

Visière Itch **-40% de rabais**

Équipement de hockey Jusqu'à **40% de rabais**

Lot équipements (Pantalons, épaulettes, jambières) 4⁹⁵\$ et plus

Patins NEUF

Ferland HK 200 **59⁹⁵\$**

usage **14⁹⁵\$** et plus

NOUVELLE ADRESSE

Sainte-Foy
1077, de l'Église
650-3311

Plus facile d'accès

Lévis
170, route du Président-Kennedy (à côté du Wal-Mart)
838-3111

Québec
550, rue Marais, local 190 (Près du Réno-Dépôt)
688-3311

VENTE à 1

Causeuse combo cuir
Couleur plum **699⁹⁵\$**

Ajoutez **1** et obtenez ce lit de métal noir 54 ou 60 po

Lit à baldaquin vert 60 po
(matelas et accessoires en sus)

Ajoutez **1** et obtenez un autre lit à baldaquin 60 po (matelas et accessoires en sus)

Matelas de luxe 1080 ressorts
54 ou 60 po Garantie 10 ans 100% + 15 ans décroissent

799⁹⁵\$

Ajoutez **1** et obtenez ce secrétaire

Armoire
72 po haut
40 po large
20 po profond

699⁹⁵\$

Choix de couleurs

Ajoutez **1** et obtenez ce fauteuil et tabouret

MEUBLES EN VRAC

Service de livraison

Sainte-Foy
1077, de l'Église
650-3311

Lundi au mercredi 9h à 17h30
Jeudi et vendredi 9h à 21h
Samedi 9h à 17h
Dimanche 11h à 17h

1996, 3e rue, Saint-Romuald **839-7550**

LE MONDE

IRAK

Tony Blair baisse le ton

Londres cherche à dédramatiser la date du 27 janvier

■ LONDRES (AFP) — Le gouvernement britannique a « catégoriquement » démenti hier les informations de presse selon lesquelles Londres presserait les États-Unis de reporter une guerre en Irak de plusieurs mois pour donner plus de temps aux inspecteurs en désarmement de l'ONU.

« Nous savons très clairement que la déclaration de Saddam Hussein (sur l'état de son armement NDLR) est fautive », a indiqué hier le porte-parole du premier ministre Tony Blair.

Selon le quotidien *Daily Telegraph* (droite), la Grande-Bretagne presse les États-Unis de reporter une guerre en Irak de plusieurs mois, voire à l'au-

tomne, pour donner aux inspecteurs de l'ONU plus de temps pour apporter des preuves de violations par Bagdad de ses obligations de désarmement.

Des ministres et de hauts responsables britanniques estiment qu'il n'y a pour l'instant aucune justification légale à une action militaire, indique le journal.

Le 27 janvier, jour au cours duquel les inspecteurs en désarmement présenteront leur rapport sur les deux premiers mois d'inspections en Irak, ne « doit absolument pas être considéré comme une date butoir », a souligné le porte-parole de M. Blair.

Tony Blair souhaite « que les inspecteurs en désarmement puissent avoir suffisamment de temps pour faire leur travail », a expliqué le porte-parole lors d'un point de presse.

« C'est le processus qui a été approuvé à l'unanimité par le Conseil de sécurité de l'ONU. Je crois que nous devons être patients et leur permettre de faire leur travail », a-t-il ajouté.

Des membres du gouvernement britannique estiment que les preuves ne sont pas encore réunies pour obtenir

l'aval des Nations unies à une action militaire, affirmait hier le *Daily Telegraph*.

Mais les diplomates britanniques pensent qu'une coalition pourra être forgée plus tard dans l'année si une preuve irréfutable est apportée que le président irakien Saddam Hussein viole la résolution 1441 du Conseil de sécurité, selon le journal.

« On part du principe qu'il y aura une campagne avant l'été à cause de la chaleur », a souligné un haut responsable britannique, cité par le journal. « L'automne serait une période tout aussi raisonnable et dans l'intervalle Saddam serait étroitement surveillé par les inspecteurs », a-t-il ajouté.

Le porte-parole de Downing Street a souligné hier que Londres sait « très clairement que la déclaration de Saddam Hussein (sur l'état de son armement NDLR) est fautive », en se référant à des propos du chef des inspecteurs en désarmement des Nations unies, Hans Blix.

Londres s'emploie depuis deux jours à dédramatiser l'échéance du 27 janvier. Mardi soir, le ministre britan-

nique de la Défense, Geoff Hoon, avait affirmé que le 27 janvier « n'était pas une date butoir ». « Il est clair que les inspections se poursuivront après le 27 janvier, s'il y a une raison pour qu'elles aient lieu », avait-il ajouté.

Le ministre des Affaires étrangères Jack Straw avait enfoncé le clou le lendemain dans un entretien au *Financial Times*, en indiquant que la remise du rapport ne changerait rien à l'activité des inspecteurs.

Interrogé par ailleurs sur la nécessité d'une deuxième résolution de l'ONU avant toute intervention en Irak, Downing Street n'a pas souhaité hier faire de commentaires.

Selon les observateurs, Tony Blair doit faire face dans son pays au mécontentement de nombreux députés travaillistes (son propre camp) hostiles à la guerre et cherche à leur montrer qu'il privilégie une issue pacifique au conflit.

Brocardé comme étant « le caniche » de George Bush, il a implicitement critiqué mardi les États-Unis, les appelant à écouter davantage les autres pays.

Moscou nie offrir l'asile à Saddam

■ MOSCOU — La Russie a officiellement démenti hier vouloir offrir l'asile politique au président irakien Saddam Hussein, comme l'avaient laissé entendre des médias occidentaux, selon un communiqué du ministère des Affaires étrangères. « Cette question n'a jamais été examinée à Moscou et aucune demande n'a été adressée (à la Russie) à ce sujet », a souligné le ministère. Depuis plusieurs jours, la rumeur d'un départ en exil de Saddam Hussein, ou de pressions en ce sens de différents pays, ne fait que s'amplifier dans la presse occidentale. Ces rumeurs avaient été rejetées dès mercredi avec la plus grande fermeté par l'ambassadeur irakien à Moscou, Abbas Khalaf. « C'est du délire et de l'affabulation. Il ne peut en être question », avait déclaré l'ambassadeur à l'AFP. Moscou entretient depuis de longues années des relations privilégiées avec l'Irak. Ces relations se sont récemment tendues après que l'Irak eut dénoncé un contrat d'exploitation en sommeil accordé en 1997 au groupe pétrolier russe Loukoil. L'Irak aurait ainsi, selon certains analystes, puni des contacts présumés des Russes avec l'opposition irakienne et avec les autorités américaines dans le but de garantir les intérêts de Moscou au cas où le régime de Saddam Hussein serait renversé. (AFP)

L'Europe compte ses morts



Le froid a fait sa première victime en Italie hier. Un homme de 64 ans est décédé à Trieste, près de la frontière italo-slovene, où le mercure est descendu à -3 degrés Celsius. C'est l'hiver le plus froid à sévir en Europe depuis 15 ans. Les morts se comptent par centaines particulièrement en Russie et en Pologne.

Pyongyang dénonce le traité de non-prolifération nucléaire

SÉOUL (d'après AP et AFP) — La Corée du Nord s'est retirée ce matin du Traité de non-prolifération nucléaire, annonce l'agence de presse officielle nord-coréenne. « Bien que nous nous retirions du Traité de non-prolifération nucléaire, nous n'avons pas l'intention de produire des armes nucléaires et nos activités nucléaires seront limitées à des objectifs pacifiques comme la production d'électricité », affirme l'Agence de presse centrale coréenne.

La Corée a expliqué que ce retrait lui permettait de se libérer de ses obligations à l'égard de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), l'organisme de surveillance des programmes nucléaires de l'ONU.

Cette annonce est intervenue alors que les États-Unis attendaient une réponse de Pyongyang à leur offre de dialogue concernant le développement du programme nord-coréen.

La Corée du Nord a rejoint le traité de non-prolifération nucléaire en 1985, et avait menacé de s'en retirer en 1993, en raison de tensions qui faisaient naître des soupçons sur son programme d'armement nucléaire.

La crise s'était dénouée en 1994, la Corée ayant accepté de geler son complexe nucléaire de Pyongyang en échange d'un accord énergétique avec les États-Unis.

Une timide reprise de contact entre Pyongyang, la première en fait depuis l'éclatement de cette nouvelle crise coréenne en décembre, était pourtant programmée hier soir aux États-Unis.

Les discussions vont reprendre entre Américains et Nord-Coréens avec

une rencontre entre le diplomate et homme politique démocrate Bill Richardson et une délégation de diplomates nord-coréens en poste à l'ONU, mais la Maison-Blanche a semblé vouloir hier se distancier de cette initiative.

La présidence américaine a fait part de cette réunion sans toutefois lui attribuer un caractère officiel. Bill Richardson a été ambassadeur auprès des Nations unies et ministre de l'Énergie du président démocrate Bill Clinton et ne passe pas pour particulièrement proche de l'administration républicaine de George W. Bush.

Selon Ari Fleischer, le porte-parole de la Maison-Blanche, l'ambassadeur nord-coréen auprès de l'ONU, Pak Kil Yon, a approché Bill Richardson pour lui demander s'il serait prêt à le rencontrer au Nouveau-Mexique, État dont il vient d'être élu gouverneur.

M. Richardson a alors informé le département d'État, qui a donné son autorisation à l'entrevue.

« Aux termes de nos accords avec la Corée du Nord, l'ambassadeur nord-coréen doit avoir l'autorisation du département d'État pour se déplacer hors de New York », où se trouve le siège de l'ONU, a souligné Ari Fleischer.

« Le secrétaire d'État Colin Powell a indiqué qu'il n'avait pas d'objection à ce que les Nord-Coréens se rendent au Nouveau-Mexique pour y rencontrer le

gouverneur Richardson », a-t-il ajouté.

« Nous ne savons pas ce que les Nord-Coréens veulent lui dire », a-t-il affirmé Ari Fleischer.

UNE SECONDE COULEUVRE

La rencontre entre les Nord-Coréens et M. Richardson est une nouvelle couleuvre à avaler pour l'administration Bush, contrainte en quelques jours d'accepter le principe d'une reprise d'un dialogue avec Pyongyang puis de voir celui-ci s'ouvrir avec une personnalité de l'opposition démocrate.

L'administration Bush avait indiqué en début de semaine qu'elle était prête à reprendre le dialogue avec Pyongyang, interrompu après la décision de la Corée du Nord de relancer son programme nucléaire militaire en violation d'un accord conclu avec la communauté internationale en 1994.

Cette initiative, annoncée à l'issue d'une réunion à Washington entre diplomates américains, sud-coréens et japonais, constituait un changement de cap pour l'administration Bush, qui, jusqu'alors, était plutôt favorable à l'isolement de Pyongyang.

Mais les pressions des Sud-Coréens notamment l'ont amené à revoir sa position, tout en affirmant que Pyongyang ne pouvait s'attendre à aucune nouvelle concession et devait se conformer à l'accord de 1994.

Celui-ci prévoit que la Corée du Nord gèle son programme de développement d'armes nucléaires en échange de livraisons de pétrole en attendant la construction de deux centrales nucléaires civiles sous l'égide d'un consortium international.

Sharon passe à la contre-attaque

Le premier ministre israélien veut atténuer la chute de son parti dans les sondages

JÉRUSALEM (d'après AFP et AP) — Le premier ministre israélien, Ariel Sharon, est passé hier soir à la contre-attaque, après les scandales qui font baisser son parti, le Likoud, avant les législatives du 28 janvier.

D'autre part, dans la matinée, la justice israélienne a finalement autorisé deux députés arabes sortants à se présenter à ce scrutin, décision qui a été saluée comme une « victoire de la démocratie » par l'opposition de gauche et la minorité arabe.

Lors d'une conférence de presse exceptionnelle, M. Sharon a rejeté sans appel les accusations de corruption portées contre lui, estimant qu'il s'agit de calomnies méprisables.

M. Sharon répondait ainsi aux révélations du quotidien *Haaretz* (gauche) sur un prêt de 1,5 million de dollars reçu d'un homme d'affaires sud-africain, Cyril Kern, pour rembourser des contributions illégales perçues pour sa campagne durant les primaires du Likoud en 1999.

Ce nouveau scandale touchant le Likoud a provoqué une baisse du parti dans les sondages d'intention de vote.

Indiquant avoir décidé de rembourser ces contributions « de (son) propre chef, sans que personne ne le demande », M. Sharon a déclaré : « Je sais que tout a été fait légalement et de manière appropriée ».

Se présentant comme un homme honnête aux ressources modestes, M. Sharon a ensuite attaqué les travaillistes et leur chef, Amram Mitzna, les accusant de vouloir ravir le pouvoir « par tous les moyens », notamment en salissant le Likoud.

DÉPUTÉS ARABES

La Cour suprême a pour sa part autorisé les députés arabes israéliens sortants Ahmad Tibi et Azmi Bichara, à se présenter aux élections, annulant ainsi l'interdiction prononcée par la Commission centrale des élections contre ces députés sortants.

Un juge interrompt la diffusion de la conférence de presse

JÉRUSALEM (AFP) — La retransmission en direct sur les radios et les télévisions d'une conférence de presse du premier ministre israélien Ariel Sharon a été interrompue hier soir.

Cette interruption a fait suite à une décision du président de la Commission centrale des élections, le juge Michaël Heshin, qui a estimé qu'il s'agissait de « propagande politique », ont annoncé les trois chaînes de télévision du pays.

M. Sharon avait convoqué une conférence de presse retransmise en direct par toutes les radios et les télévisions d'Israël pour rejeter les accusations de corruption portées contre lui dans un scandale né d'un prêt de 1,5

million de dollars qu'il a reçu de la part d'un homme d'affaires sud-africain, Cyril Kern.

Mais la retransmission a été brutalement interrompue après quelques minutes.

Selon les trois chaînes de télévision, cet événement sans précédent est dû à l'intervention du juge de la Cour suprême Michaël Heshin, qui préside la commission chargée de superviser la campagne.

Le juge Heshin, qui regardait chez lui la conférence de presse de M. Sharon, a estimé qu'il s'agissait de « propagande politique » et a ordonné qu'il soit immédiatement mis fin à sa retransmission.

LA CAPITALE ET SES RÉGIONS

HÔTEL DE GLACE

Autel, cabaret, bar, cinéma et tutti frutti...

ALAIN BOUCHARD

ABouchard@lesoleil.com

■ DUCHESNAY—L'hôtel est de neige mais l'autel est de glace! Gardez votre bière au chaud dans le réfrigérateur! Éclairez votre chambre au moyen de votre lit! Draguez à côté d'un foyer qui ne réchauffe pas! Fouinez à travers l'oeil-de-boeuf d'un igloo!

Le concours est ouvert. Quel pourrait être le slogan le plus insolite du troisième Hôtel de glace de Québec, qui ouvre ses portes et ses lits aujourd'hui, à Duchesnay? Ce ne sont pas les sujets qui manquent. Mariez-vous avant que ça fonde! Cinq mille dollars seulement pour une chambre bien aérée! Venez casser la glace avec vos nouveaux voisins! Et encore et encore...

Urgente précision: la chambre bien aérée à 5000 \$ est plutôt une suite pouvant accueillir six personnes, avec bain tourbillon chauffant, repas compris, etc. Bref, une espèce de suite royale pour groupes non frileux.

L'hôtel de glace 2003, trois fois plus grand que le premier du Manoir Montmorency, en 2001, a lui aussi une chapelle, un cinéma, un bar, des salles d'exposition, etc. Encore cette année, il offrira des forfaits ski de fond, raquette, traîneaux à chiens, motoneige, etc. Mais c'est peut-être sa nouvelle vocation cabaret qui le différenciera le plus des deux premiers.

Une discothèque baptisée N'ice Club —devinez pourquoi?— pourra y accueillir 400 personnes venues y fêter, y danser, y draguer ou y assister à des spectacles d'humour, comme ceux du jeudi par exemple.

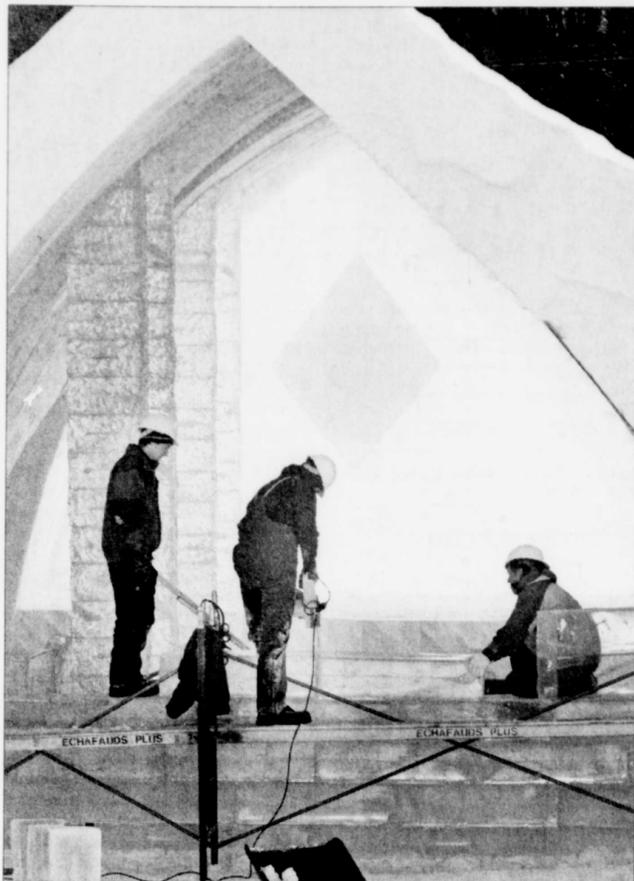
FEUX D'ARTIFICE

L'ouverture de ce cabaret de glace se fera d'ailleurs avec tambours, trompettes et feux d'artifices, le 16 courant, en présence de quelques gros bonnets bien connus, mais en présence aussi de n'importe quel quidam qui aura 20 \$ à dépenser ce soir-là (premier verre inclus), puisque tout le monde y sera bienvenu.

L'hôtel de glace estime avoir l'espace de ses ambitions. À part ses grandes salles intérieures, il compte deux grandes cours extérieures capables d'accueillir respectivement 300 et 200 personnes.

Mais l'hôtel reste néanmoins un hôtel, d'abord et avant tout. De sorte que 80 personnes pourront y dormir à la fois quand tout l'établissement roulera à pleine capacité. L'organisation a choisi d'ouvrir ses 32 chambres —dont 12 suites thématiques— de façon graduelle. Ainsi, ce soir, 12 chambres seront disponibles, et toutes occupées, affirme la porte-parole Véronique Cyr. Les autres seront ouvertes au fur et à mesure.

L'hôtel de Glace a une surface de 3000 mètres carrés. Il fut construit en cinq semaines, au moyen de 11 000



Les ouvriers mettaient cette semaine la dernière main aux installations de l'Hôtel de glace de Québec qui ouvre ses portes aujourd'hui.

tonnes de neige et de 350 de glace. Ses patrons prévoient y accueillir 4000 «coucheurs» d'ici la fin mars, avec un taux d'occupation moyen de 60%. Ce qui s'approcherait des 4500 des deux premières années combinées.

Sa construction aura coûté 500 000 \$, affirme son président-directeur-général Jacques Desbois. Et son chiffre d'affaires tournera autour de 2,5 millions \$, avec 70 employés sur la liste de paye.

UN 2^e BIENTÔT?

Un hôtel reconstruit et démolit chaque année ne peut pas vraiment être bon marché. La nuitée 2003 la moins chère est à 399 \$ et la plus chère, à 1395 \$.

Une simple visite de jour, entre 10 et 20 h, coûtera 12 \$ à un adulte et 6 \$ à un enfant de six à 15 ans. Si ce dernier est prêt à veiller, ce sera toutefois gratuit pour lui le soir, tandis que son père ou sa mère épargnera cette fois 4 \$.

Le succès est pourtant tel, à ce jour, que la direction caresse toujours le projet d'en construire un second dans l'ouest du continent d'ici trois ans, tel que l'avait indiqué LE SOLEIL en 2001. L'Alberta s'est déjà montrée intéressée.

Mais ce pourrait être aussi dans le nord des États-Unis.

S'il fait froid dans l'Hôtel de glace? Pas tant que ça. Juste assez, en fait, pour que l'immeuble tienne en place: entre -2 et -5 Celsius. Les gens dorment dans un sac de couchage nordique, allongé sur une peau de chevreuil elle-même posée sur un sommier installé sur une base de glace. L'hôtel est doté de w.c. chauffés, ce n'est donc pas la torture totale.

L'autel de glace, c'est absolument vrai. Deux Ontariens s'y marieront les premiers, le 30 courant. Cinq autres couples ont déjà réservé la chapelle nuptiale eux aussi. La bière au chaud dans le réfrigérateur, c'est vrai aussi, affirme Véronique Cyr. «Sinon, elle gèlerait».

C'est vrai aussi que le lit éclaire la chambre; la lumière est installée dans sa base de glace. Un vrai feu de bois va brûler dans le foyer du bar, mais sans qu'aucune chaleur ne s'en dégage —dites pourquoi, devinette numéro deux. Et c'est vrai aussi que les igloos de l'une des deux salles d'exposition sur le grand nord sont munis d'une fenêtre de glace modèle œil-de-boeuf.

Vous ne pourrez pas cependant casser la glace avec vos nouveaux voisins...

Un trio de Hells plaide coupable

Daniel Hudon, le chef de l'important réseau de trafic de stupéfiants, est condamné à 12 ans et huit mois

RICHARD HÉNAULT

RHenaault@lesoleil.com

■ C'est fait, les trois Hells Angels à la tête du réseau démantelé à la conclusion de l'Opération 4H, il y a un an, ont plaidé coupable, hier. L'un d'eux, Daniel Hudon, a même déjà été condamné à 12 ans et huit mois de pénitencier.

Les deux autres, Alain Harton et Magella Houde, connaîtront leurs sentences dès aujourd'hui. On aura alors réglé le sort de plus du quart de la quarantaine d'individus impliqués dans le réseau de trafic de stupéfiants qui sévissait dans la vaste région de Québec et qui s'étendait jusqu'au Nouveau-Brunswick. L'exemple donné par les grands patrons indique qu'il n'y aura certainement pas de mégaprocès dans cette cause.

Les difficultés rencontrées mardi dans la ventilation des peines ont été applanies par les procureurs de la Couronne, M^{re} Nathalie Jomphe et Jacques Casgrain. Ainsi, Hudon a écopé de peines de 64 mois pour les infractions de complot, de trafic et de recel, de 64 mois pour gangstérisme et criminalité organisée, et de 24 mois parce qu'il s'est déclaré incapable de payer une amende de 227 446 \$.

Ce montant correspond aux recels d'argent qui lui sont imputables. Le Hells devra en outre purger la moitié de sa peine de pénitencier avant d'être admissible à une libération conditionnelle et le juge lui a interdit de posséder des armes à perpétuité.

Le ministère public réclame que Harton et Houde écopent de peines identiques à celle de Hudon. Les avocats des deux hommes suggèrent pour leur part des peines respectives de 10 et neuf ans, M^{re} Alain Dumas, celui de Houde, soulignant que celui-ci n'était qu'un simple salarié de l'organisation puisqu'il touchait entre 1000 \$ et 1500 \$ par semaine.

Deux autres membres du réseau des Hells, André-Jacques Guay, 31 ans, et Jean-Claude Bergeron, 35 ans, ont aussi plaidé coupable hier. Le ministère public a réclaté qu'ils soient respectivement condamnés à 38 mois et 86 mois.

Toutes ces peines, évidemment, tiennent compte que les Hells et leurs subalternes sont déjà incarcérés depuis 11 mois.

L'avocat des deux hommes, M^{re} André Gaulin, a suggéré que Bergeron écope d'une peine de trois ans et d'une amende de 15 000 \$ alors que Guay serait condamné à 18 mois et à une amende de 2000 \$.

Si Guay ne se situait qu'au troisième pallier de l'organisation en tant que distributeur ayant des vendeurs à sa solde, Bergeron, lui, agissait comme courrier de l'organisation. Le premier était client de la cellule de Gaetan Légaré, le président des Damners Downtown qui est devenu agent source et qui a permis aux policiers de recueillir une preuve colossale dans ce dossier. En 19 semaines, Guay a commandé plus d'un demi-kilo de coke à l'organisation.

Considéré comme une relation très importante des HA, Bergeron a livré quelque cinq kilos de cocaïne durant les 22 semaines qu'a duré l'enquête sur les 4H.

Selon la procureure de la Couronne, il agissait sous le couvert de son commerce de vente d'automobiles.

La preuve policière démontre que Daniel Hudon trônait au sommet du réseau. Immédiatement au niveau inférieur, on trouvait Alain Harton et Magella Houde.

Le premier s'occupait du contrôle des territoires — le nerf de la guerre — des motards. Il arbitrait les disputes entre ceux qui contestaient certains territoires, il réglait les conflits entre vendeurs et tranchait les débats.

Quant à Daniel Houde, il s'assurait de l'approvisionnement auprès des distributeurs. En plus de prendre les commandes il avait la responsabilité de la comptabilité de toute l'organisation.



Alain Harton



Daniel Hudon

LE CABARET DE QUÉBEC

Thomas n'entend pas baisser les bras

RÉJEAN LACOMBE

RLacombe@lesoleil.com

■ Le propriétaire du Cabaret de Québec qui présente les Folie's de Paris et du restaurant le Gavroche, M. Claude Thomas, persiste et signe. D'entrée de jeu, il annonce ses couleurs en disant qu'il ne baissera pas les bras devant les problèmes financiers qui hantent son entreprise.

Il précise qu'il est en discussion avec d'autres investisseurs et que des hommes d'affaires de Québec suivent de près le dossier. «Je mettrai tout en œuvre, dit-il, pour laisser le cabaret les Folie's de Paris ouvert. L'équipe actuelle est en place, mon directeur est en place et la saison s'annonce bien. Nous ne baisserons pas les bras. Pour le reste, l'avenir nous le dira.»

Dans un communiqué de presse virilique, M. Thomas fulmine contre tout le monde et peu de personnes trouvent grâce à ses yeux.

Les médias, le gouvernement québécois, les trois directeurs consécutifs de son entreprise qui sont Québécois et qu'il qualifie «d'incompétents», «les requins et les mauvais hommes d'affaires de Québec», les gens de la haute ville qui se refusent encore à descendre en basse ville, etc.

LA FINANCE

L'homme d'affaires français précise que n'étant malheureusement pas Québécois, il n'a pas eu droit aux subventions qui lui avaient été promises. «Seule la mairie, explique-t-il, a tenu ses engagements.» Il a ainsi touché 350 000 \$ pour une garantie de prêts et une subvention de 300 000 \$.

«Le gouvernement, rappelle-t-il, nous avait promis la même chose que la mairie. Mais nous attendons toujours ces subventions.» Selon lui, les Folie's de Paris ont requis un investissement total de 4,5 millions \$ «de mon propre argent», précise-t-il.

Au passage, il savonne les trois anciens directeurs de son entreprise québécoise en disant qu'ils «se sont avérés incompétents». Il impute son absence de Québec aux tournées que

son équipe a faites à Reno, au Japon et à Las Vegas. «Il fallait, dit-il, honorer ces contrats.»

«Je ne connais pas beaucoup de Québécois, ni de gens d'affaires, précise M. Thomas, qui aurait osé investir autant d'argent, puisque personne ne voulait entendre parler de la basse ville. J'ai depuis six ans fait travailler une soixantaine de personnes aux Folie's de Paris et au Gavroche sans compter les Québécois qui sont avec moi en France et que j'ai amenés à Reno, à Las Vegas et jusqu'au festival de Cannes.»

À ceux qui le qualifient de «boiteux», M. Thomas les invite à bien peser leurs mots. «Je ne pense pas, dit-il, qu'en tant que Québécois vous en ayez fait autant pour votre ville. Il est encore très difficile pour les gens de la haute ville de descendre dans la basse ville.»

LE GAVROCHE

Si jamais les Folie's de Paris ne survivent pas à leurs problèmes financiers, M. Thomas avoue qu'il aura eu l'honneur d'avoir été le premier à avoir osé. «Comme disait ma grand-mère, raconte-t-il, il est facile de voir clair quand la lumière est allumée. Messieurs les requins et mauvais

hommes d'affaires de Québec souriez, le chemin est éclairé.»

Mais, il n'y a pas que le Cabaret de Québec qui est aux prises avec d'importantes difficultés financières. Le restaurant le Gavroche, jouxtant le cabaret de la rue Saint-Joseph est lui aussi sous la protection de la Loi sur les faillites.

LE CLD, 85 678 \$

Aux quelque 2 millions \$ de dettes qui relèvent des Folie's de Paris, s'ajoutent des créances de près de 160 000 \$ relevant du Gavroche. Le Centre local de développement (CLD) de Québec-Vanier est le plus important créancier avec un montant de 85 678 \$.

La Ville de Québec détient une créance de près de 25 000 \$ pour des taxes non payées. Le Gavroche doit par ailleurs 10 710 \$ à la caisse populaire de Québec.



Claude Thomas en 1998, en des temps plus heureux

EN BREF

Le forcené est apte à subir son procès

■ SAGUENAY — Denis Desbiens, cet individu impliqué dans une fusillade qui a eu lieu lundi soir à Saguenay, a comparu brièvement, hier, au palais de justice de Chicoutimi. Desbiens, qui devra faire face à plusieurs accusations dont trois tentatives de meurtre, a été reconnu apte à subir son procès. Il s'était barricadé dans un appartement et aurait tiré plus de 150 coups de feu. Selon la procureure de la Couronne, Julie Lajoie, Desbiens sera accusé notamment d'introduction avec infraction, d'avoir déchargé une arme dans le but de mutiler ou d'attenter à la vie, de tentatives de meurtre contre des policiers et son ex-conjointe. L'enquête sur remise en liberté est prévue pour le 15 janvier. Avant de se rendre au terme d'une fusillade qui a duré 90 minutes, Denis Desbiens, âgé de 40 ans, avait tenu les policiers en haleine, lundi soir, après s'être introduit par infraction chez son ex-amie de cœur. Les policiers avaient visité son ex-amie à deux ou trois reprises au cours des derniers mois, dont 24 heures seulement avant la fusillade, mais comme la femme n'avait pas porté plainte, ceux-ci n'étaient dans l'impossibilité d'intervenir. L'enquête policière a été confiée à la Sûreté du Québec. (PC)

L'EST ET LA CÔTE-NORD



Le directeur général de la traverse Rivière-du-Loup—Saint-Siméon, M. Richard Michaud, estime que le plus récent accident est dû aux éléments naturels sans qu'il y ait eu négligence de qui que ce soit.

TRAVERSE RIVIÈRE-DU-LOUP—SAINT-SIMÉON

Les mesures de sécurité seront revues

L'incident de la semaine dernière, qui a fait quatre blessés, suscite quelques questions

MARC LAROUCHE
Collaboration spéciale

■ RIVIÈRE-DU-LOUP — Les mesures de sécurité à l'accostage du *Trans-Saint-Laurent* seront revues, à la suite de l'incident qui a fait quatre blessés la semaine dernière, alors que le navire, poussé par les glaces, a heurté le quai de Rivière-du-Loup. Toutefois, les changements devraient être minimes, puisque les mesures actuelles sont jugées adéquates.

« C'est de bonne guerre de faire le tour, mais il ne devrait pas y avoir beaucoup de changements, à part peut-être interdire complètement l'accès aux cages d'escalier lors de l'accostage. C'est là que les quatre personnes qui ont été blessées se trouvaient. Il est difficile de penser de verrouiller les portes. La circulation doit pouvoir s'effectuer aussi lors des manœuvres d'accostage », explique le directeur général de la traverse Rivière-du-Loup—Saint-Siméon, M. Richard Michaud.

Actuellement, à 10 minutes de l'arrivée à quai, un message enregistré informe les passagers que les manœuvres d'accostage s'effectueront bientôt. Ces derniers sont invités à regagner leur véhicule. Un autre avis, qui indique aux passagers de libérer les escaliers et de ne pas

rester entre les pare-chocs des voitures, est entendu à l'accostage proprement dit.

« Ces mesures ont été jugées excellentes par la Société des traversiers, qui a même émis le souhait de les instaurer ailleurs », poursuit M. Michaud, ajoutant ne pas savoir si une enquête sur l'incident de janvier aura lieu. « Les enquêtes se font lorsqu'ils peuvent déboucher sur des mesures susceptibles d'améliorer la sécurité publique. Dans le cas qui nous préoccupe, il n'y a eu aucune négligence de personne. Nous avons été victimes des éléments naturels. Le rapport a été remis à la garde côtière et je ne sais pas s'ils pousseront l'investigation plus à fond. » Les quatre passagers n'ont été blessés que légèrement. Ils ont quitté le centre hospitalier trois heures après y avoir été transportés.

UNE CURE DE JOUVENCE

Le *Trans-Saint-Laurent* est actuellement à Québec où il est soumis à une véritable cure de jouvence. Le resta-

urant sera entièrement refait et quelques éléments mécaniques seront revus, afin de se conformer aux exigences des assureurs et de la garde côtière. Le treuil arrière sera aussi changé et une passerelle piétonnière, indépendante du débarcadère des automobiles, sera installée. L'ensemble des travaux, incluant la réparation des dommages causés à la porte d'embarquement avant lors de la collision avec le quai, est évalué à 700 000 \$. D'autre part, la nouvelle saison devrait débiter avec la mise en place d'un nouveau système de sécurité que M. Michaud estime révolutionnaire.

« À mon sens, rien de tel n'existe. Ce système nous donnera sur support informatique, toutes les mesures à suivre en cas d'incendie dans les différentes parties du navire. Chaque endroit est l'objet de procédures distinctes qui seront accessibles instantanément. » L'idée émane du capitaine et du chef ingénieur. Ce dernier a mis plus d'un an à monter le programme en compagnie de son équipe.

Du reste, la traverse Rivière-du-Loup—Saint-Siméon met fin à une tradition vieille de 30 ans. Désormais, la saison d'activité ne débutera plus nécessairement à Pâques. « Il y a deux ans, Pâques arrivait tard en avril. Des gens avaient constaté que nous débutions aussi très tard. Dorénavant, la saison débutera au plus tard le deuxième vendredi d'avril, comme c'est le cas cette année », conclut M. Michaud. Le *Trans-Saint-Laurent* reprendra du service le 11 avril.

PORC BIOLOGIQUE À NOTRE-DAME-DU-LAC

Marco DeRossi essuie un premier refus du MAPAQ

MARC LAROUCHE
Collaboration spéciale

■ RIVIÈRE-DU-LOUP — Le promoteur d'une usine d'abattage et de transformation de pores biologiques à Notre-Dame-du-Lac, M. Marco DeRossi, a essuyé un premier refus dans la recherche de financement pour l'étude de faisabilité pour son projet.

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) a refusé de financer la réalisation de l'étude. Ce ministère ne disposerait d'aucun budget pour mener à terme de telles opérations.

« Le MAPAQ a de l'argent pour nous aider dans la poursuite de notre projet, mais seulement une fois que les études de faisabilité auront été réalisées et ils n'ont aucun programme pour aider à leur financement. C'est très difficile de s'y retrouver là-dedans. On se perd dans les dédales administratifs des différents organismes et ministères. Nous avons de la difficulté à savoir à qui nous adresser, alors que ces gens devraient être des "facilita-

teurs" qui nous guident à travers l'appareil gouvernemental. Je constate que nous devons faire nos propres essais, apprendre par nos erreurs et trouver la bonne méthode tout seul. C'est très problématique. »

Le projet de 5 millions \$ caressé par le promoteur montréalais, vise à construire un abattoir de pores, éventuellement biologiques. Des activités de deuxième et de troisième transformation permettraient de produire et mettre en marché un produit exclusif au Québec, un jambon cru, travaillé au sel et fumé au bois, selon une méthode exportée de l'Europe. L'usine serait construite sur le site même de l'ancien abattoir des viandes du Breton de No-

tre-Dame-du-Lac, incendiée l'an dernier.

Selon M. DeRossi, le Conseil régional de concertation et de développement du Bas-Saint-Laurent, (CRCD) pourrait être intéressé à participer financièrement.

« Ils doivent se réunir bientôt pour discuter de cette possibilité. Même les gens du CRCD étaient surpris que le MAPAQ ne dispose d'aucun programme pour financer les études de faisabilité. Nous sommes vraiment trimballés d'un organisme à l'autre. Je vais rencontrer prochainement la Société d'aide au développement des collectivités (SADC), un organisme fédéral qui pourrait peut-être aussi aider au financement. »

L'usine, telle que souhaitée, procurerait de l'emploi direct et indirect à 240 personnes au Témiscouata, une région qui accumule les coups durs depuis quelques années. Le coût de la réalisation des études de faisabilité et de mise en marché est évalué à 100 000 \$.

CÔTE-NORD

Stupéfaction à la Régie

L'organisme juge que l'hôpital de Sept-Îles ne peut réclamer des frais à celui de Baie-Comeau pour des clients venus du territoire de celui-ci

STÉPHANE TREMBLAY
Collaboration spéciale

■ SEPT-ÎLES — La présidente et directrice générale de la Régie régionale de la santé et des services sociaux de la Côte-Nord, Nicole Demers, est stupéfaite de la réclamation de 400 000 \$ de l'hôpital de Sept-Îles à l'endroit de l'hôpital de Baie-Comeau pour des services médicaux offerts à des patients de la région de Baie-Comeau.

« Je suis très surprise et pas d'accord avec la façon de faire de l'hôpital de Sept-Îles. La loi ne permet même pas une telle réclamation entre deux établissements de santé. À la limite, Sept-Îles pourrait recevoir une facture d'un hôpital de Québec ou de Montréal pour avoir soigné des patients de Sept-Îles. Ce qui est inapplicable », a déclaré M^{me} Demers, hier, lors d'une entrevue accordée au SOLEIL.

L'hôpital de Sept-Îles, qui compte trois orthopédistes, réclame cette somme pour des services orthopédiques dispensés à des usagers de la région de Baie-Comeau où il n'y a plus d'orthopédiste depuis deux ans. La facture envoyée en décembre représente l'ensemble des coûts reliés à plus de 250 opérations de patients de Baie-Comeau effectuées à Sept-Îles entre le 1^{er} avril et la fin novembre 2002.

La direction de l'hôpital de Sept-Îles admet que cette facture symbolique vise davantage à démontrer au ministè-

re de la Santé ainsi qu'à la Régie régionale que l'établissement est sous-financé. Le Centre hospitalier régional de Sept-Îles anticipe un déficit d'un demi-million \$ sur un budget de 40 M\$.

Sans vouloir la dénoncer, M^{me} Demers n'approuve pas cette stratégie. « L'hôpital de Sept-Îles aurait dû nous contacter en premier lieu. Et si effectivement, il y avait une situation particulière nous aurions pu trouver une solution et ainsi éviter beaucoup de coulage d'encre. Nos portes demeurent grandes ouvertes. Il faut tout de même connaître un problème avant de le résoudre », renchérit Nicole Demers.

L'hôpital de Sept-Îles dessert une population d'environ 50 000 habitants, de Baie-Trinité à Blanc-Sablon.

Pour sa part, le Centre hospitalier régional de Baie-Comeau, situé 250 km à l'ouest de Sept-Îles, dispose d'un budget de 36 M\$ pour desservir quelque 50 000 personnes aussi, de Tadoussac à Baie-Trinité.

Du pot de qualité



Les policiers de la SQ ont démantelé hier après-midi à Mont-Joli les installations d'une mini-serre hydroponique qui produisait des plants de marijuana de très haute qualité. La valeur des 280 plants saisis totaliserait 700 000 \$ sur le marché noir. « Ce n'est pas tant la quantité que la qualité qui importe dans cette saisie. Chaque plant se régénère aux 10 semaines. De là la valeur de 2500 \$ du plant », explique l'agent Claude Ross. Un homme de 43 ans a été inculpé et il devrait faire face à une accusation de production de cannabis. Des informations obtenues il y a un mois par des membres de l'escouade du crime organisé de la SQ à Rimouski ont conduit les agents du poste de la MRC de la Mitis à faire des perquisitions dans un jumelé au 10, rue du Sanatorium, à Mont-Joli. La mini-serre occupait une bonne partie du sous-sol investi par les agents. Selon l'agent Ross, le suspect était inconnu des policiers. On ne parle pas d'un réseau organisé non plus. L'enquête se poursuit. E.W.

RIMOUSKI

Tournoi sur Xbox

RIMOUSKI — L'attention des amateurs de jeux vidéo sur la console Xbox de Microsoft seront tournés en fin de semaine vers Rimouski alors que se tiendra le premier tournoi de jeux vidéo sur console Xbox au Québec.

Un groupe de Rimouskois a pris l'initiative d'organiser le « XBQ Challenge 2003 » après avoir lancé en septembre un site Web dédié à la console, www.xbox-quebec.com, qui a reçu plus de 300 000 visiteurs en quatre mois.

Déjà, 45 joueurs se sont inscrits auprès des organisateurs du tournoi qui n'accepteront tout au plus que de 60 à 70 joueurs, du moins pour cette première édition.

Frédéric Laroche fait partie de l'organisation rimouskoise. « Il y a des joueurs de Montréal, Québec, Gaspé, Rimouski qui sont déjà inscrits. Les joueurs vont voir leurs adversaires. On ajoute un aspect social à un jeu qui est vu comme individualiste. Le tour-

noi prend alors la dimension d'un événement sportif. »

Chaque participant apporte sa console et sa manette. Des tournois de Halo 4 x 4, de Deathrow 4 contre 4, de Ghost Recon et de Rocky d'Ubisoft sont au programme des deux jours de compétition.

« Le jeu de Halo soulève beaucoup de passion actuellement dans le monde. 16 joueurs en équipe de quatre se confronteront devant des écrans géants. Notre défi technique est que toutes les machines se parlent entre elles en ne ralentissent pas le jeu. Dimanche, on déterminera les meilleures équipes. »

Les visiteurs seront acceptés à partir de 9h demain mais en déboursant un droit d'entrée de 10 \$ pour la fin de semaine. « Il n'y aura pas eu à ce jour de « land party » avec seulement des consoles de Xbox au Québec, selon ce que nous ont dit Ubisoft et Microsoft », souligne l'organisateur. C.T.

ÉDITORIAL

Président et Éditeur ALAIN DUBUC
 Rédacteur en chef YVES BELLEFLEUR
 Directeur de l'éditorial JEAN-MARC SALVET
 Directeur de l'information FRANÇOIS BOURQUE

Faux départ

Le gouverneur de l'État de New York, George Pataki, a peut-être de bien bonnes idées, mais il aurait dû mûrir davantage sa réflexion avant d'annoncer publiquement qu'il travaillait à une candidature Québec-New York pour les Jeux d'hiver de 2014. Cette annonce prématurée sent l'improvisation, a pris tout le monde par surprise et ne contribuera sûrement pas à convaincre le très conservateur mouvement olympique du bien-fondé du projet.



Julie Lemieux
 JLemieux@lesoleil.com

S'il s'intéresse réellement aux Jeux d'hiver, le gouverneur Pataki aurait dû savoir que les candidatures olympiques ne sont pas menées par un pays, encore moins par un État ou une province, mais bien par une ville. Il aurait aussi dû se soucier davantage du fait que les règles actuelles du Comité international olympique (CIO) permettent des candidatures binationales seulement si un pays est dans l'incapacité de présenter une des épreuves des Jeux. Ce qui n'est manifestement pas le cas du Québec, ni de son État.

Avant d'annoncer que New York et le Québec préparent actuellement un projet commun, il aurait donc été préférable que M. Pataki commence par discuter de la pertinence d'une telle candidature avec les représentants olympiques, question de les mettre de son côté dès le départ. Car il faudrait évidemment revoir complètement les règles du CIO pour concrétiser cette idée, ce qui ne pourra se faire qu'avec l'appui inconditionnel de ses membres. Et quand on sait à quel point ces fameux membres aiment bien se faire charmer...

M. Pataki aurait aussi eu avantage à discuter de ce projet non seulement avec le premier ministre Bernard Landry, mais aussi avec les maires des villes qui pourraient être impliquées dans la candidature, afin de mesurer leur réel intérêt. Le rêve olympique tourne souvent au cauchemar au plan financier une fois que les athlètes sont retournés à la maison. Et de moins en moins de villes sont prêtes à prendre le risque d'hypothéquer leur budget pour ce genre de projet, particulièrement dans le contexte actuel. On n'a qu'à penser à Vancouver, qui a senti le besoin de mesurer l'appui de sa population en février pour s'assurer qu'elle veut toujours se lancer dans la mêlée.

L'agenda olympique ne donne par ailleurs pas beaucoup de chance de succès aux idées de grandeur du gouverneur. Vancouver est en lice pour les Jeux de 2010 et pourrait bien les obtenir si ses habitants le veulent et si l'on se fie au principe de l'alternance entre les continents. New York a aussi déposé sa candidature pour les Jeux d'été de 2012. Il faudra bien à un moment donné établir des priorités et éviter de dépenser de l'argent pour mousser des candidatures qui ont bien peu d'avenir.

Mais cela dit, il faut tout de même donner au gouverneur Pataki le mérite d'avoir lancé un débat qui devrait être pris au sérieux par le CIO. Dans un contexte où les infrastructures olympiques coûtent de plus en plus cher à construire, l'idée des candidatures binationales ne devrait pas être rejetée du revers de la main. En séparant en deux le poids financier que représente la tenue d'un tel événement, le mouvement olympique pourrait en sortir gagnant. Mais chose certaine, M. Pataki a fait un faux départ, il a emprunté le mauvais corridor pour défendre son idée et atteindre son but.

Enfin!

Il a fallu y mettre six longues années: la hausse des cotisations à la Régie des rentes du Québec, que vous venez de constater sur le talon de votre premier chèque de paie de l'année, est la dernière. La capitalisation du régime sera dorénavant suffisante pour permettre à la RRQ de verser les pensions promises aux centaines de milliers de personnes qui prendront leur retraite au cours des années à venir.

Partagée à parts égales entre l'employeur et l'employé, la cotisation à la RRQ vient de passer à 9,9% du salaire. C'est énorme comparé à la cotisation de 3,6% demandée lors de la mise en place du régime en 1966. Mais c'est le prix à payer pour avoir négligé, collectivement, d'augmenter le pourcentage plus tôt.



Gilbert Lavoie
 GLavoie@lesoleil.com

Ce n'est qu'en 1986 que les gouvernements canadien et québécois ont commencé à relever les cotisations, qui sont passées de 3,6% à 5,6% en 1996. On s'est alors rendu compte qu'à ce rythme, il faudrait un jour hausser ce pourcentage à 13%! Pour éviter que les enfants des babyboomers ne se retrouvent avec un fardeau insupportable, on a donc accéléré la hausse des cotisations entre 1998 et aujourd'hui. Maintenant que l'exercice est complété et que la solvabilité de la caisse est assurée, on pourrait peut-être rappeler une vieille promesse de l'an 2000 au premier ministre Landry: celle d'étudier la possibilité d'échelonner les cotisations des travailleurs à la RRQ sur 12 mois, au lieu de les égorger pendant cinq ou six mois, au retour de la période des Fêtes comme c'est le cas actuellement. On l'a déjà écrit dans ces pages, l'assurance-emploi et la Régie des rentes bousculent les finances personnelles de tous les travailleurs en prélevant le total de leurs contributions au cours des cinq ou six premiers mois de l'année, au lieu d'échelonner ces cotisations sur 12 mois. M. Landry avait promis d'y voir pour la RRQ. On n'en a jamais plus entendu parler par la suite. Le prochain budget lui donne l'occasion de s'amender, juste à temps pour les élections...

LES NOUVEAUX ADVERSAIRES DES SÉNATEURS



Mario se prépare pour le grand jeu

L'alignement des planètes pour 2003 est favorable à Mario Dumont, ont indiqué les astrologues patentés dans leurs prévisions pour la nouvelle année. C'est peut-être ce qui a fait paniquer à ce point les dirigeants des centrales syndicales québécoises. Henri Massé (FTQ) Claudette Carboneau (CSN) Monique Richard (CSQ) se sont rués sur le chef de l'Action démocratique dans leurs bilans de fin d'année et vœux du Nouvel An. Quant au Syndicat de la fonction publique, il avait déjà ouvert le feu depuis quelques semaines.

Ce tir groupé n'a cependant pas impressionné outre mesure les dirigeants de l'ADQ. Ils avaient prévu le coup. Ceux-ci se concentrent plutôt sur l'orchestration du calendrier politique. Ils disent pour la galerie «ne pas avoir le droit de ne pas être prêts» pour des élections en mars mais ils croient bien davantage que Bernard Landry se prépare à «jouer le grand jeu» dans une ultime tentative pour sauver les meubles.

Le scénario serait le suivant. M. Landry revient de la conférence des premiers ministres à la fin de janvier, scandalisé du manque d'engagements d'Otawa pour résorber le déséquilibre fiscal et combler les besoins de financement du système de santé. Il utilise le conseil national des 1^{er} et 2^e février comme tremplin de son offensive. L'Assemblée nationale serait alors convoquée dès février, plutôt que le 11 mars comme prévu. Le premier ministre aurait alors recours à un solennel message inaugural d'une nouvelle session pour mousser son plan d'action en vue d'un troisième mandat du Parti québécois. Le budget fédéral

tombera fin février ou au tout début de mars. Bernard Landry mettra ensuite à fond sur un budget coloré à Québec comme pierre d'assise de sa campagne. Les élections générales seraient tenues fin mai ou au plus tard dans les premiers jours de juin.

LA COALITION ANTI-MARIO

L'ADQ s'attendait à faire l'objet d'une telle mobilisation des groupes d'intérêts, comme les centrales syndicales, qui règnent sur les réseaux publics. Mais au-delà du discours stéréotypé des leaders syndicaux, rétorque-t-on, leurs membres sont aussi des contribuables, payeurs de taxes, fatigués du contrôle excessif de l'État sur tous les aspects de leur vie.

Ces groupes de pression cherchent à se poser en gardiens de l'université, de l'accessibilité et de la qualité des services. Ils mettent toujours de l'avant l'équation entre la qualité des services et les bonifications aux conditions de travail des syndiqués qu'ils représentent et le corollaire, à l'effet que toute réorganisation de l'appareil public est garante d'un massacre dans les services fournis à la population, en particulier ceux dont profitent les plus démunis.

L'économiste Jean-Luc Migué avait anticipé dès 1998 d'ailleurs dans *Étatisme et déclin du Québec* la formation d'un front commun de groupes d'intérêts, incluant des organisations patronales publiques, pour bloquer tout parti politique qui voudrait «libérer» les Québécois au moins partiellement de la tutelle de l'État. Ainsi a-t-on vu en décembre dernier la Fédération des commissions scolaires du Québec commanditer une étude pour démolir le volet du pro-

gramme de l'ADQ en éducation sur les bons d'étude, inspirés des *vouchers* américains. Faut-il s'en étonner? En Nouvelle-Zélande où le gouvernement a introduit une formule de bons d'étude il y a une décennie, il en a profité pour abolir les commissions scolaires! La FCSQ n'a pourtant pas à s'immiscer dans le débat électoral, encore moins en utilisant des fonds publics et en restreignant le programme adéquat à cet élément plus «révolutionnaire». Les mêmes qui s'opposent à toute forme de liberté de choix des parents s'opposent toujours aussi aux mesures de performance ou d'incitation à l'excellence dans le monde de l'éducation.

Le Parti québécois, en plus de consolider les monopoles syndicaux dans le secteur public, a accru depuis 20 ans le pouvoir des dirigeants des centrales en leur conférant par exemple des sièges de choix aux conseils des organismes gouvernementaux et en faisant d'eux ses partenaires privilégiés dans les sommets de toutes sortes. Le PQ a élargi ce rapport de force en accordant à peu près le même statut aux groupes communautaires et aux représentants des prestataires de la sécurité du revenu. Leur rayonnement dépasse de loin, grâce à cette complexité politique, celui des chefs syndicaux dans les sociétés voisines en Amérique du Nord.

Le front commun contre l'ADQ de Mario Dumont constituera bientôt une puissante machine protectrice du statu quo et des groupes d'intérêts qui contrôlent l'aquarium, dictent leurs modèles de politiques sociales et même fiscales.

La proximité de l'échéance des conventions collectives dans le secteur public, le 30 juin, motivera encore davantage les dirigeants des centrales syndicales. Sur la base des programmes connus des trois partis, avec lequel préféreraient-ils négocier, l'ADQ, le Parti libéral ou le Parti québécois?



J.-Jacques Samson
 JJSamson@lesoleil.com

qualité des services et les bonifications aux conditions de travail des syndiqués qu'ils représentent et le corollaire, à l'effet que toute réorganisation de l'appareil public est garante d'un massacre dans les services fournis à la population, en particulier ceux dont profitent les plus démunis.

L'économiste Jean-Luc Migué avait anticipé dès 1998 d'ailleurs dans *Étatisme et déclin du Québec* la formation d'un front commun de groupes d'intérêts, incluant des organisations patronales publiques, pour bloquer tout parti politique qui voudrait «libérer» les Québécois au moins partiellement de la tutelle de l'État. Ainsi a-t-on vu en décembre dernier la Fédération des commissions scolaires du Québec commanditer une étude pour démolir le volet du pro-

CARREFOUR DES LECTEURS

Pour les excessifs du volant

J'aimerais que nos routes soient plus sécuritaires. Je crains les enragés au volant, les impatientes, les pressés qui enfreignent nos lois quand il n'y a pas de policiers pour les discipliner. Je ne compte plus le nombre de fois où j'ai évité des accidents. Ces chauffeurs sont malheureux et ils ont besoin d'aide pour se contrôler au volant. Un tel service devrait exister. Comme pour les alcooliques. Un service pour les gens excessifs du volant.

Il serait plus rentable d'aider les excessifs du volant que de les punir. Avec une bonne sensibilisation, je suis certain que les excessifs au volant deviendraient d'excellents conducteurs.

Georges Bussière
 L'Ancienne-Lorette

Le coût des fusions

(à J.-Jacques Samson)

Votre discours sur les fusions forcées a changé bien vite. Il y a un mois, vous avez traité de naïfs ceux qui avaient cru aux belles paroles du PQ et de M. L'Allier. Puis dans un éditorial récent, vous dites que les craintes agitées des oppo-

sants se sont matérialisées et que les citoyens ont vu des preuves tangibles que les Bouchard, Harel, Bourque et L'Allier les avaient trompés.

Je vous ferai remarquer que la population n'a jamais été dupe, puisqu'à l'occasion de parfois même deux consultations, une majorité de citoyens a indiqué être contre un tel processus. Vous nous dites que même si nous avons été l'objet d'un déni de démocratie, les défusions sont impossibles, et que l'équité fiscale demeure l'objectif numéro un. M. Samson, c'est assez. C'est à la population de décider. Et si, à titre d'exemple, les gens de Sillery veulent défusionner, les citoyens des autres villes n'ont pas un mot à dire.

Gilles Plante
 Cap-Rouge

Les fusionnistes de journalistes

(à J.-Jacques Samson)

«Les défusions sont aussi impossibles que de séparer les ingrédients d'un gâteau une fois cuit», écrivez-vous. Wow! Quel beau raisonnement!! Vous savez le gâteau empoisonné et vous voulez continuer à en gaver vos convives (citoyens) pour ne pas gaspiller les éner-

gies que vous avez mises à le concocter. Quand on sait le gâteau empoisonné, on le jette M. Samson, et on recommence avec la bonne recette. Vous êtes de ceux qui, vous sachant dans l'erreur, continuez dans la même voie. Sous prétexte des coûts? Ou étiez-vous lors des coûts de la fusion forcée?

Les fusions sont à contre-courant. La défusion est drôlement possible et pas si compliquée que vous l'insinuez, nous vous le démontrons lors de la prochaine campagne électorale! Facile de dire que M. Charest a peu à offrir pour les défusions, c'est du cynisme partisan!

Simon Wilson
 Sillery

Réponse de M. Samson

J'ai écrit des dizaines d'éditoriaux sur les fusions forcées. J'ai combattu les projets de loi de M^{me} Harel jusqu'à l'évidence que, cela plaise ou non, ils seraient adoptés. J'ai alors soumis plusieurs modifications pour les bonifier. Les textes sont disponibles, relisez-les au lieu de cracher du fiel et de tronquer la vérité à mon sujet. Quant à la possibilité de défusionner les villes, vous pouvez toujours rêver en couleurs. Nous en reparlerons dans cinq ans!

J.-Jacques Samson

« LE PACTE AVEC LE DIABLE »

Karla Homolka pourrait avoir violé l'entente judiciaire

MONTRÉAL (PC) — L'auteur ontarien du livre sur Karla Homolka Le Pacte avec le diable, publié en français seulement, en novembre, estime que la jeune femme n'a pas du tout violé l'entente passée avec la Couronne lui interdisant de communiquer avec les médias.

L'écrivain Stephen Williams a indiqué avoir reçu 18 lettres de Karla Homolka, écrite à la prison de Joliette où elle est détenue, alors qu'il lui en avait fait parvenir le double, entre avril 2001 et septembre 2002.

La certitude de l'écrivain n'est cependant pas partagée par le ministre de la Justice de l'Ontario qui, à la mi-novembre 2002, a demandé aux policiers d'enquêter pour déterminer si la correspondance entre Karla Homolka et Stephen Williams a violé les conditions de sa négociation de plaidoyer.

En 1993, avant que ne soit connue l'existence de bandes vidéo montrant la participation active de Karla Homolka aux meurtres de deux adolescentes, à St. Catharines, en Ontario, la Couronne avait conclu une entente pour une sentence de 12 ans d'emprisonnement, en échange de son témoignage contre son ex-mari Paul Bernardo.

Dans cette entente, Karla Homolka s'était engagée à ne pas communiquer avec les médias ou de recevoir de l'argent pour un film, un livre ou autres.

Aux yeux de l'écrivain, qui était de passage à Montréal, hier, le ministre ontarien de la Justice semble avoir oublié que le procureur général avait accordé l'immunité à Karla Homolka en 1995, avant le début du procès de Bernardo.

« L'immunité de 1995 rend caduque l'entente de 1993. Aucune de ses clauses n'est donc applicable », a plaidé M. Williams, qui dit avoir obtenu quelques avis juridiques à ce sujet.

En novembre dernier, l'avocat de Karla Homolka, Marc Labelle, se demandait si sa cliente savait qu'elle correspondait avec un auteur.

En conférence de presse, hier, une journaliste a demandé à Stephen Williams si « Karla savait que vous écriviez un livre? »

« Oui elle le savait », a assuré M. Williams. « Un livre sur elle? »

« Je ne me souviens pas », a-t-il répondu.

Par contre, M. Williams a affirmé qu'il n'avait versé aucune somme d'argent à Karla Homolka, une des six sources d'information pour son ouvrage.

Par ailleurs, certains propos de l'éditeur du Pacte avec le diable, Pierre Turgeon, des éditions Trait d'union, sont venus ajouter à la confusion. « J'imagine qu'elle aurait préféré que le livre ne soit pas publié parce ses plans de s'établir à Montréal et de disparaître dans la population québécoise sans qu'on puisse l'identifier sont devenus beaucoup plus difficiles à réaliser maintenant. Avant la publication du livre, personne ne la connaissait alors que là on commence à la connaître. »

PRÉSUMÉS TERRORISTES L'auteur du canular restera incarcéré

NEW YORK — Une cour fédérale américaine a décidé de maintenir derrière les barreaux l'homme qui a récemment induit le FBI en erreur au sujet de cinq étrangers présumés avoir entré aux États-Unis après avoir transité par le Canada. Michael John Hamdani restera donc incarcéré à New York sans possibilité de libération sous caution en attendant la suite des procédures engagées contre lui pour des gestes posés en 1996. Il fait notamment face à des accusations de trafic de faux documents de voyage et d'identité. Hier, lors d'une brève comparution à Brooklyn, Hamdani a plaidé non coupable aux accusations portées contre lui. (AP-PC)

Jaggi Singh est de retour au Canada

Le militant se plaint d'avoir été tabassé par un policier israélien

AGNÈS GRUDA La Presse

Le militant canadien Jaggi Singh, qui a été expulsé d'Israël hier soir après un séjour de près d'un mois au Proche-Orient, affirme avoir été « durement battu » par un policier israélien qui l'a interrogé avant sa déportation.

M. Singh, qui devait arriver à Toronto tôt ce matin, a été arrêté mercredi par des policiers en civil à la sortie de l'appartement d'un ami à Jérusalem-Ouest. Selon une amie qui lui a parlé au téléphone hier, Jaggi Singh avait refusé de répondre aux questions des policiers en l'absence de son avocat. Un des agents l'aurait alors violemment tabassé. « Il a été battu pendant environ deux minutes, à un point tel qu'il ne pouvait plus que pleurer et tenter de se protéger contre les coups », a indiqué Andrea Schmidt, du Mouvement de solidarité internationale, qui a organisé le voyage de M. Singh dans les territoires occupés.

Jaggi Singh est arrivé en Israël le 14 décembre. Il a été détenu pendant trois jours à l'aéroport Ben Gourion

avant que la cour municipale de Tel Aviv lui accorde la permission de rester en Israël pendant une semaine, à la condition de se tenir loin des territoires palestiniens.

Le militant, qui s'est fait connaître par son engagement contre la mondialisation, n'a pas respecté cet interdit et il s'est attardé en Israël au-delà de la date limite du 23 décembre. Le 5 janvier, avec quelque 300 manifestants, il a tenté de détruire une barricade érigée par l'armée israélienne dans une rue de Naplouse, une des grandes villes de la Cisjordanie.

Deux représentants consulaires du Canada qui l'ont rencontré hier après-

midi dans une prison voisine de l'aéroport Ben Gourion confirment que Jaggi Singh s'est plaint d'avoir été battu. Mais ils n'ont remarqué aucun signe extérieur de sévices physiques, selon le porte-parole du ministère canadien des Affaires étrangères, Reynald Doiron. Ce dernier a indiqué que le Canada acheminera la plainte de M. Singh aux autorités israéliennes.

Selon l'avocat de Jaggi Singh, Shamai Leibowitz, le militant canadien pourrait poursuivre le gouvernement israélien en raison du traitement que lui a infligé la police. Depuis deux ans, Israël a empêché quelque 10 000 militants internationaux d'entrer sur son territoire, note l'avocat. Mais Jaggi Singh a été un des rares à faire appel aux tribunaux pour contester cette décision.

Les porte-parole montréalais du Mouvement de solidarité internationale, qui est très actif dans les territoires occupés, et le groupe Solidarité pour les droits humains des Palestiniens, ont dénoncé hier ce

qu'ils considèrent comme la « complicité » du gouvernement canadien dans le traitement infligé à M. Singh. Les deux groupes estiment que les responsables canadiens ont facilité la déportation de Jaggi Singh, en lui fournissant un passeport d'urgence à la suite de sa dernière arrestation.

Ils reprochent aussi au Canada de ne pas avoir protesté contre la décision de la cour israélienne qui a interdit à Jaggi Singh de se rendre dans un territoire sur lequel l'État israélien n'a aucune juridiction reconnue. Selon les porte-parole des deux groupes, cela équivaut à « reconnaître de façon implicite l'occupation israélienne ». La conseillère juridique des groupes pro-palestiniens, l'avocate Tiphaine Dickson, a présenté une plainte officielle auprès du ministère des Affaires étrangères à ce sujet.

Le porte-parole du ministère a fait valoir qu'Israël a tout pouvoir d'expulser un étranger qui a enfreint l'ordre d'un tribunal israélien. Et que les responsables canadiens se sont « décarcassés » pour éviter à Singh de payer une pénalité à Air Canada pour son retour au pays.



Jaggi Singh

Advertisement for Leon furniture store. Features the text: 'DÈS AUJOURD'HUI! SOULDE D'INVENTAIRE DE LA CHAÎNE'. Includes a starburst graphic: 'PREMIER ARRIVÉ, PREMIER SERVI! PAS DE COMMANDE PAR TÉLÉPHONE! JUSQU'À ÉPUISEMENT DES STOCKS! PAS DE DÉTAILLANTS S.V.P.!'. Below the main text: 'Nous devons liquider un inventaire de beaux articles de grandes marques valant plusieurs millions de dollars! D'énormes économies à réaliser!'.

Advertisement for Leon furniture store featuring a bear mascot. Text includes: 'AUBAINE DE LA SEMAINE! Sofa en cuir 499\$ Seulement'. A list of products and prices: Sofas à partir de 399\$, Canapés en cuir à partir de 499\$, Fauteuils à partir de 249\$, etc. A speech bubble from the bear says: '«Qu'il fasse très froid ou qu'il neige, faites comme moi! Ne manquez pas ça!»'. A large tag says: 'PLUS! 70% DE RABAIS sur notre marchandise fin de ligne ou légèrement endommagée dans nos CENTRES DES AUBAINES. Payez et emportez seulement'.

Advertisement for Leon furniture store with a large 'PLUS! 70% DE RABAIS' tag. Text: 'Avec un achat minimum de 500\$ NE PAYEZ RIEN AVANT AVRIL 2004*'. Includes store locations: VANIER (100, rue Chabot), STE-FOY (2600, boul. Laurier), CARREFOUR LES SAULES (5150, boulevard de l'Ornière). Hours of operation: Lun. - mer. de 9 h à 18 h, jeu. - ven. de 9 h à 21 h, samedi de 9 h à 17 h, dimanche de 11 h à 17 h.

Advertisement for Future Shop. Text: 'AVIS À NOTRE CLIENTÈLE Veuillez noter les erreurs suivantes dans notre circulaire du 8 au 13 janvier 2003: Le DVD « Signs » ne contient qu'un seul disque et non deux tel que stipulé dans certains de nos circulaires. Page 2, le DVD « Matrix » est annoncé. La quantité de DVD est pratiquement épuisée dans tous nos magasins Future Shop. La date de réapprovisionnement est indéterminée. Page 21, l'appareil tout-en-un X85 de Lexmark annoncé à 199,99\$ ne permet pas de télécopier. C'est un appareil tout-en-un qui permet l'impression, la copie et la lecture optique. Veuillez nous excuser pour tout inconvénient que cela aurait pu causer à notre clientèle. Département de publicité FUTURESHOP'.